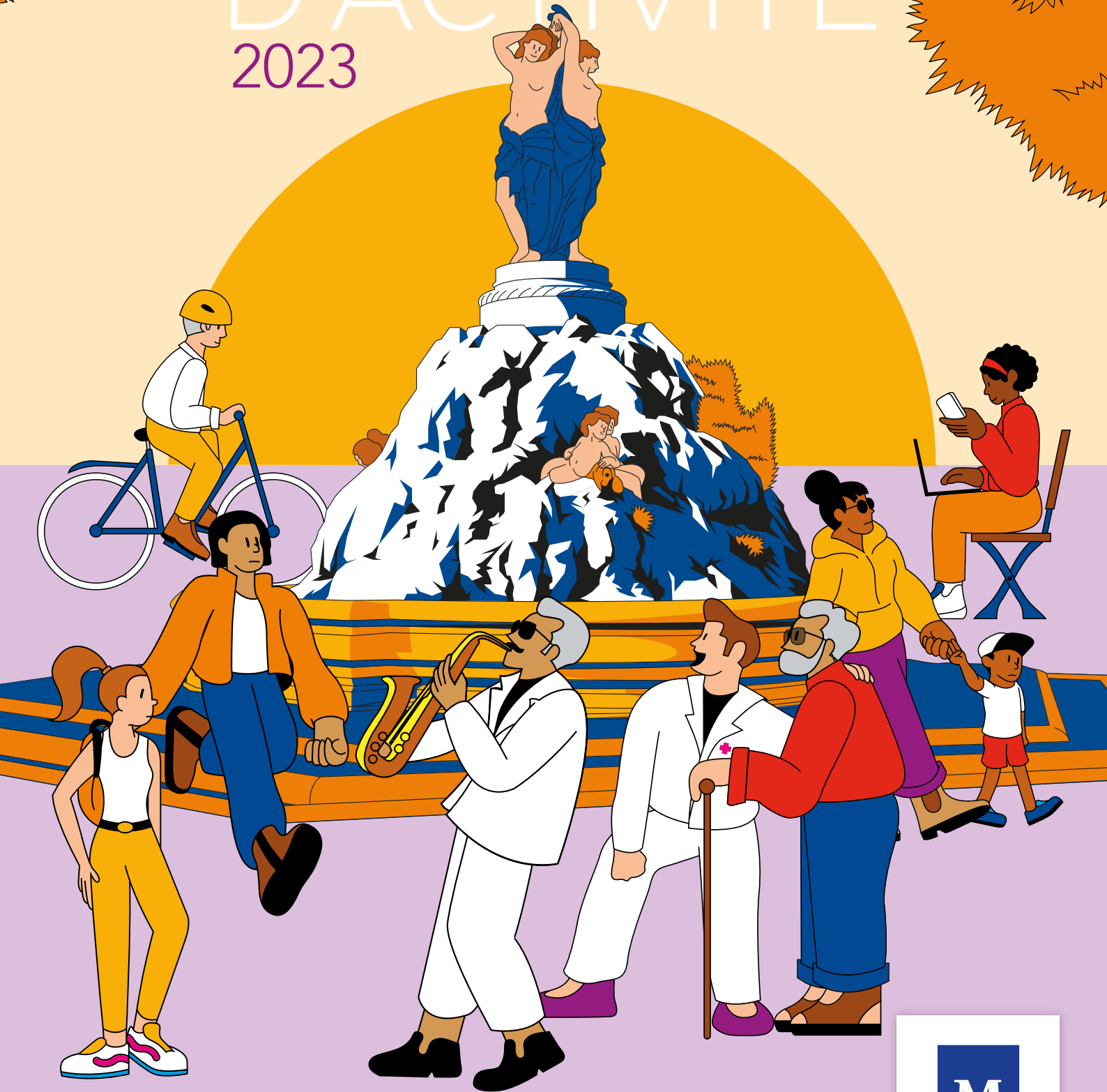


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



SOMMAIRE



ÉDITO

p 1



LES MISSIONS DU CCAS

p 2



CARTOGRAPHIE DES SITES DU CCAS

p.3



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

p 4



1. Garantir un accueil inconditionnel à tous les habitants de Montpellier

p 5



2. Proposer un accompagnement global dans un tiers-lieu social et numérique

p 13



3. Accompagner des publics spécifiques

p 21



4. Permettre aux aînés de « bien vieillir »

p 33



5. La culture, un élément clé pour favoriser le lien social

p 49



ORGANIGRAMME DU CCAS

p 57



LE PERSONNEL DU CCAS

p 59



BUDGET 2023

p 61

ÉDITO

Le CCAS, établissement public rattaché à la Ville, constitue un acteur essentiel des politiques territoriales de solidarité. Il est même son bras armé pour faire de Montpellier une ville fraternelle et solidaire. Grâce à ses quelque 700 agents, le CCAS œuvre au quotidien pour améliorer l'égalité des chances et accompagner des publics souvent fragiles. Il s'adresse à une population variée, de tout âge au travers de dispositifs construits avec nos nombreux partenaires, pour répondre aux besoins du territoire.

2023 constitue la moitié du mandat pour l'équipe municipale dont nous avons l'honneur de faire partie. Le début de cette première moitié de mandat a été marqué par une crise sanitaire sans précédent, qui a amené le CCAS à déployer des actions nouvelles pour mieux répondre aux besoins des habitants de notre ville. Cette crise a été l'élément déclencheur pour lancer le premier volet des États Généraux de la Solidarité sur l'aide alimentaire, puis le second volet sur le non-recours aux droits : acteurs institutionnels et associations se sont réunis pour dresser un état des lieux de ce qui existe et fixer des objectifs communs.

Les équipes du CCAS se sont depuis fortement mobilisées pour développer l'aller vers sur le terrain : aller vers les publics vulnérables dans les lieux de distribution alimentaire pour les informer de leurs droits et les orienter au mieux, dans les squats pour faire un premier diagnostic social, mais aussi aller vers les seniors les plus fragiles grâce à une équipe mobile dédiée et en faisant appel à la mobilisation citoyenne dans certains quartiers de la Ville.

Nous avons amélioré l'accompagnement des habitants de la Mosson et centralisé l'offre de services publics, l'Antenne Mosson du CCAS ayant déménagé au sein de l'Espace Gisèle Halimi. De même, le site du CEIS, centre d'expérimentations et d'innovation sociale, est en cours de restructuration et pourra prochainement accueillir les Montpelliérains dans des locaux flambants neufs dans le quartier des Arceaux. En attendant, le CEIS du CCAS poursuit ses actions et en développe de nouvelles, notamment envers les réfugiés, avec l'ouverture de la résidence sociale des Fauvettes et le lancement de dispositifs favorisant leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, la Ville et la Métropole ont finalisé en 2023 leur projet d'administration, démarche stratégique et participative qui a permis de définir un cap et une trajectoire commune aux deux collectivités. À l'automne, le CCAS leur a emboîté le pas pour s'interroger à son tour sur sa stratégie, ses relations avec la Ville et la Métropole, mais aussi sur son propre fonctionnement au regard des défis auxquels il fait face : forte poussée démographique, croissance du taux de pauvreté, renforcement de certaines inégalités sur le territoire, vieillissement de la population, etc. En 2024, le CCAS récoltera les fruits de cette démarche élaborée collectivement : un projet d'établissement, qui répondra aux enjeux stratégiques de politiques publiques et définira le niveau de service, et un projet d'administration, qui déclinera le premier et sera d'avantage orienté vers l'organisation et les modes de fonctionnement des services.

Nous tenons enfin à remercier chaleureusement toutes les équipes du CCAS qui s'impliquent au quotidien auprès des personnes les plus vulnérables et contribuent à faire de Montpellier une ville fraternelle et solidaire.



Michaël DELAFOSSE

Maire de Montpellier
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole
Président du CCAS



Michel CALVO

Adjoint au Maire délégué à la
Ville fraternelle et solidaire
Vice-Président du CCAS

LES MISSIONS DU CCAS

► Les missions obligatoires et facultatives du CCAS

Garant de la mise en œuvre de la politique d'action sociale sur le territoire communal, le CCAS exerce une multitude de missions définies par le code de l'action sociale et des familles. Ces missions relèvent à la fois de missions obligatoires, imposées par la loi, et de missions facultatives, déployées à son initiative.

► Les missions obligatoires du CCAS consistent à :



Accueillir, informer et orienter les usagers



Tenir à jour les fichiers des bénéficiaires d'aides ou des demandes d'ouverture de droits



Assurer la domiciliation administrative des personnes sans domicile stable ayant un lien suffisant avec la commune



Instruire les demandes d'aide sociale



Élaborer l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

► Le CCAS de Montpellier exerce également des missions facultatives dans ses différents services et sites :

7

EHPAD

17

Clubs de l'Âge d'Or et une équipe mobile de lien social

1

Service de maintien des personnes à domicile leur permettant de bénéficier de soins et d'une aide à domicile

1

Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale (CEIS)

1

Service d'Accompagnement Social et d'Accès aux Droits (SASAD)

1

CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants)

1

Hébergement social, "Les Fauvettes", hébergeant des hommes isolés âgés de 18 à 30 ans et ayant le statut de réfugié

1

PRE (Programme de Réussite Éducative)

Ce que dit la loi

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.

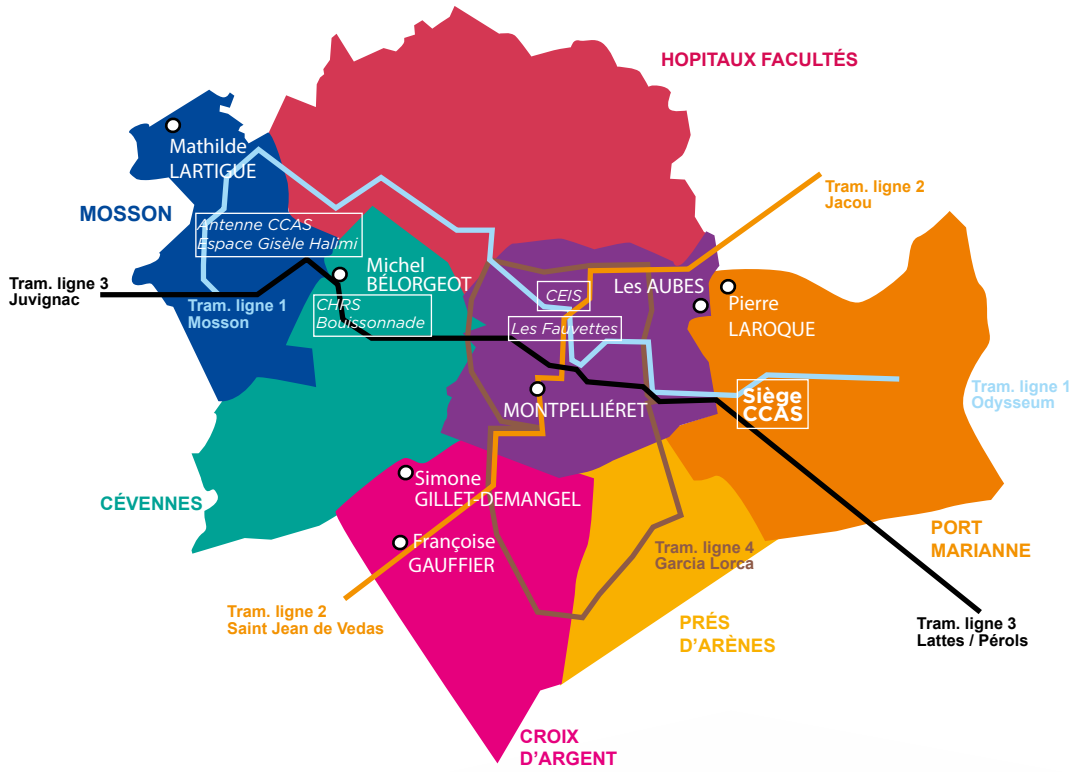
Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le Centre Communal d'Action Sociale peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1.

Le Centre Communal d'Action Sociale peut, le cas échéant, exercer les compétences que le département a confiées à la commune dans les conditions prévues par l'article L. 121-6.

Article L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CARTOGRAPHIE DES SITES DU CCAS



LA MOSSON

1. Le Lac
2. Baroncelli
3. Vincent Scotto

HÔPITAUX-FACULTÉS

4. Aiguelongue

LES CÉVENNES

5. Paul Boulet
6. Jeanne Galzy
7. Paul Valéry

MONTPELLIER CENTRE

8. La Treille
9. La Cavalerie
10. Docteur Bonnet
11. Les Aubes
12. Luis Mariano

CROIX D'ARGENT

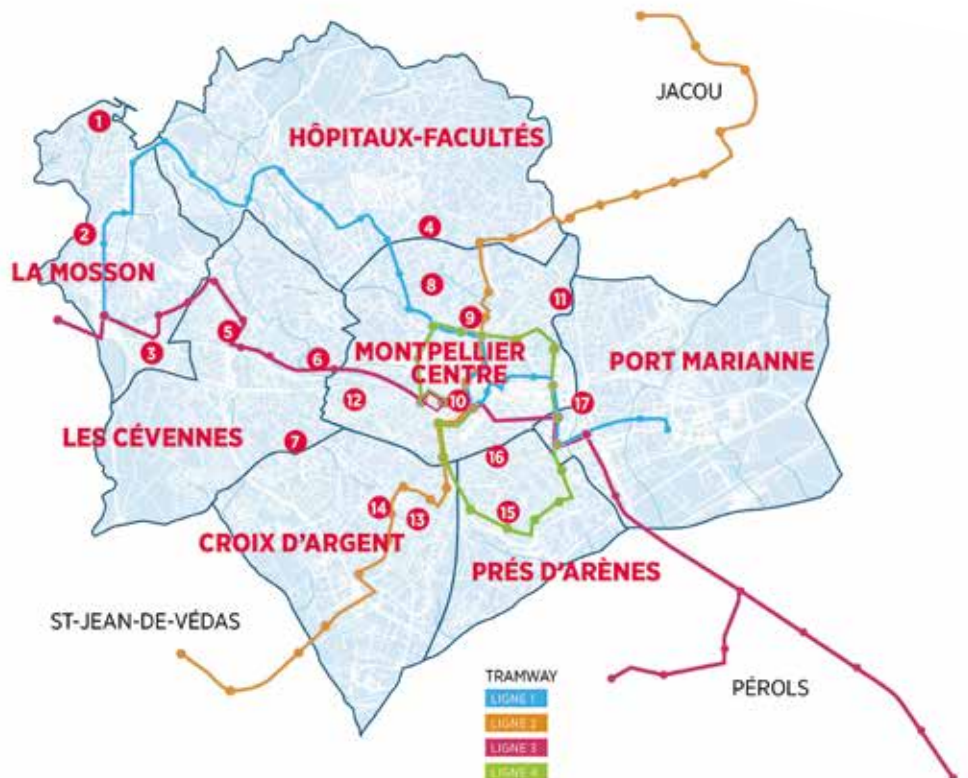
13. Lemasson
14. Jacqueline Maillan

PRÉS D'ARÈNES

15. Jacqueline Bégin
16. Laure Moulin

PORT MARIANNE

17. Antonin Balmès



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montpellier est administré par un Conseil d'Administration. En plus du Maire Président Michaël Delafosse, le Conseil d'Administration est composé de 8 représentants élus du Conseil Municipal et de 8 représentants d'associations ou de personnes qualifiées œuvrant dans le domaine social.

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel CALVO

Vice-Président, adjoint délégué à la Ville fraternelle et solidaire

Yves BARRAL

Conseiller municipal délégué à l'Âge d'Or

Jean-Dominique DELAVEAU

Conseiller municipal délégué à la démocratie participative et inclusive

Flora LABOURIER

Conseillère municipale

Luc ALBERNHE

Conseiller municipal

Émilie CABELLO

Adjointe déléguée au quartier Port Marianne et à l'accessibilité universelle

Caroline DUFOIX

Conseillère municipale déléguée à la résorption de l'habitat indigne, à l'économie sociale et solidaire

Fatma NAKIB

Adjointe déléguée à l'égalité et aux droits des femmes

LES PERSONNES QUALIFIÉES

Patricia CARETTE

Personne qualifiée participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ».

Alain COSTE

Représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF.

Claude JEANDEL

Personne qualifiée participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ».

Claire LE LOGE

Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Catholique).

Martine MARRAGOU

Personne qualifiée participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (Emmaüs).

Julie GARLENO

Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Croix-Rouge Française).

François JULIEN-LAFERRIÈRE

Personne qualifiée participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ».

Line ROMERO

Représentante des associations de personnes handicapées du département (ASPH34).



**GARANTIR
UN ACCUEIL
INCONDITIONNEL À
TOUS LES HABITANTS
DE MONTPELLIER**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montpellier (CCAS) accueille de manière inconditionnelle tous les Montpelliéraines et Montpelliérains au siège situé à Port Marianne, et à son antenne basée à la Mosson au sein de l'Espace Gisèle Halimi.

LES MISSIONS

► Accueillir tous les publics

Le CCAS de Montpellier propose un accueil inconditionnel, physique et téléphonique, à tous les habitants de Montpellier. Les équipes en charge de ce premier niveau d'accueil veillent à identifier les besoins de chacun, puis en fonction, orientent les bénéficiaires vers les services et institutions compétentes.

Des Points Information et Orientation spécialisés permettent aux personnes d'être reçues tous les jours, sans rendez-vous dans le cadre d'entretiens individuels avec un professionnel.

Le Pôle accompagnement administratif pour l'accès aux droits est une mission facultative du CCAS dont l'activité principale s'articule autour de l'accès aux droits. Les agents affectés à ce pôle proposent une aide aux démarches administratives pour les Montpelliérains éprouvant des difficultés à accéder ou faire valoir leurs droits sociaux. Ils jouent un rôle de médiation entre l'usager et les administrations compétentes en mobilisant les partenaires dans leur domaine d'expertise. La plus-value de ce pôle est son accessibilité : tous les Montpelliérains peuvent y être reçus sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du CCAS, et ce quelle que soit leur situation ou composition familiale.

Des secrétaires médico-sociales accueillent les Montpelliérains qui rencontrent des difficultés d'ordre social. Elles évaluent leur situation, les conseillent et les orientent vers le bon service ou un travailleur social de permanence.

Tous les matins, les usagers qui relèvent des missions d'accès aux droits peuvent être reçus par un travailleur social qui évalue la situation sociale et les accompagne. Si nécessaire, un ou plusieurs rendez-vous sont proposés jusqu'à la stabilisation de leur situation.

Un espace numérique est également ouvert aux usagers en accès libre, et sur rendez-vous avec un médiateur numérique au rez-de-chaussée du siège du CCAS ainsi qu'à l'Espace Gisèle Halimi (espace NUMIKS) à la Mosson.

AU SIÈGE DU CCAS (STANDARD TÉLÉPHONIQUE UNIQUE)

52 176

APPELS RÉPONDUS,

soit 209 appels quotidiens en moyenne sur la ligne de standard téléphonique unique du CCAS

AU SIÈGE DU CCAS

16 043

PASSAGES À L'ACCUEIL

= hausse de 8,7% par rapport à 2022

- Dont 5 878 enregistrements pour l'accès aux droits = hausse de 2,1% par rapport à 2022
- Dont 6 216 enregistrements pour rencontrer un travailleur social = hausse de 8,8% par rapport à 2022
- Dont 3 473 enregistrements pour des entretiens de domiciliation postale = hausse de 25,74% par rapport à 2022
- Dont 407 enregistrements pour une demande d'aide sociale légale = hausse de 0.74% par rapport à 2022

À L'ANTENNE MOSSON

9 399

PASSAGES À L'ACCUEIL

= hausse de 8,76% par rapport à 2022

- Dont 6 912 enregistrements pour l'accès aux droits = hausse de 3.96% par rapport à 2022
- Dont 639 enregistrements pour voir un travailleur social
- Dont 1 849 enregistrements pour des entretiens de domiciliation postale = hausse de 4.76% par rapport à 2022

2 369

ACCUEILS EN MAIRIE DE PROXIMITÉ

= hausse de 9.68% par rapport à 2022



► Proposer une aide et un accompagnement spécifiques

LA DOMICILIATION POSTALE

Le CCAS propose une domiciliation postale aux personnes qui ne disposent pas d'adresse et qui ont un lien avec la commune, afin qu'elles puissent recevoir et consulter leur courrier de manière régulière et confidentielle.

AU SIÈGE DU CCAS

41 744

VISITES AU POINT COURRIER

= baisse de 2,23% par rapport à 2022

3 473

**ACCUEILS POUR UN ENTRETIEN DE
DOMICILIATION POSTALE**

2 807

DOMICILIATIONS ACCORDÉES

= hausse de 9,6% par rapport à 2022

2 222

DOMICILIATIONS ACTIVES AU 31 DÉCEMBRE

= hausse de 8,6% par rapport à 2022

À L'ANTENNE MOSSON

19 053

VISITES AU POINT COURRIER

= hausse de 15,53% par rapport à 2022

1 849

**ACCUEILS POUR UN ENTRETIEN DE
DOMICILIATION POSTALE**

1 610

DOMICILIATIONS ACCORDÉES

= hausse de 27,88% par rapport à 2022

1 293

DOMICILIATIONS ACTIVES AU 31 DÉCEMBRE

= hausse de 31,94% par rapport à 2022

PROFIL DES PERSONNES DOMICILIÉES AU SIÈGE ET À L'ANTENNE MOSSON

67,6%
D'HOMMES EN MOYENNE SUR LES DEUX SITES

MOYENNE D'ÂGE DES DOMICILIÉS :
30-39 ans
(vs 20-29 ans en 2022)

74,4%
D'HOMMES À L'ANTENNE MOSSON

71,4%
DES PERSONNES SONT DE NATIONALITÉ
ÉTRANGÈRE

L'AIDE SOCIALE LÉGALE

Le CCAS gère la pré-instruction des demandes d'aide sociale pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

L'aide sociale permet de prendre en charge tout ou une partie des frais liés à l'hébergement en établissement médico-social des personnes âgées ou handicapées, des frais d'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées, ou pour bénéficier d'une aide-ménagère à domicile. L'aide sociale est attribuée sous condition de ressources. Elle est versée par le Conseil Départemental et récupérable sur la succession au décès du bénéficiaire. Le CCAS réalise une enquête auprès des éventuels obligés alimentaires (ascendants et descendants), qui pourront être amenés à participer aux frais.

En parallèle, le CCAS réalise les enquêtes administratives relatives à la prise en charge ou non des frais d'obsèques pour les personnes démunies de ressources qui décèdent dans la commune.

702

DOSSIERS INSTRUITS EN 2023
= baisse de 24% par rapport à 2022

Nature et nombre de dossiers instruits



L'AIDE FACULTATIVE

Le CCAS instruit les demandes d'aides financières facultatives. Ces aides s'adressent à des ménages accompagnés par un travailleur social du CCAS, notamment en situation d'attente de droit, et/ou en rupture de parcours.

151 572.19 €

D'AIDES ACCORDÉES

= hausse de 49,7% par rapport à 2022

Chèques alimentaires personnalisés (CAP) remis

	Nombre de bénéficiaires	Montant
Chèque alimentaire 1 personne	533	28 670 €
Chèque alimentaire 2 personnes et +	97	7 240 €
Total	630	35 910 €

Nature et montant des aides facultatives par nombre de bénéficiaires

	Bénéficiaires	Demandes	Montant
Logement : entretien/maintenance	1	1	148,01 €
Logement : nettoyage insalubrité	1	1	180 €
Maintien lien social/familial	3	3	370 €
PRE - Aide à la scolarisation	4	4	652 €
Équipement numérique	4	4	750 €
Coup de pouce emploi	7	7	795 €
Santé	7	7	969,45 €
Logement : assurance locative	7	10	1 218,02 €
Subsistance 2 personnes et +	10	13	2 650 €
Hébergement : sinistre	9	13	2 943,72 €
Logement : énergie/fluide	14	16	3 250,84 €
Aide à l'accès aux droits	39	42	5 295,40 €
Hébergement temporaire	5	10	6 271,91 €
Subsistance 1 personne	40	46	7 460 €
Logement : équipement	33	33	9 519,88 €
Logement : accès/maintien	63	69	19 521,70 €
Transport en commun	568	568	54 318,26 €
Total	815	847	151 572,19 €



UN ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE, À L'INSTALLATION ET/OU AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Le CCAS est conventionné avec Montpellier Méditerranée Métropole pour accompagner des publics prioritaires du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Ces ménages sont notamment orientés par la permanence d'accueil social pour l'accès aux droits, le pôle domiciliation et le Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale du CCAS, ainsi que par certains services territoriaux des solidarités du Département.

En voici les différentes mesures :

ACTIONS

OBJECTIFS PRÉVUS

OBJECTIFS RÉALISÉS



Recherche de logement

Un suivi individuel de 3 mois, avec la possibilité de prolonger cet accompagnement de 3 mois est proposé aux Montpelliérains en recherche de logement. Il permet de dessiner les contours du projet locatif tout en travaillant autour du principe de réalité. Les travailleurs sociaux en charge de cette mesure actionnent les différents dispositifs existants en fonction de la situation des personnes et des critères de priorité.

103 personnes accompagnées



Maintien dans le logement

L'aide au maintien dans le logement consiste à apurer une dette locative ou de charges liées à l'énergie sous réserve que le bailleur accepte de maintenir le ménage dans les lieux. Un suivi individuel de 6 mois, renouvelable une fois, peut être proposé.

36 personnes accompagnées



Installation dans le logement

Cette mesure permet d'accompagner l'installation dans le logement. Les interventions s'articulent autour de toutes les formalités : mobiliser les aides, faciliter l'ouverture des droits, des compteurs et le choix des équipements. Un suivi individuel de 3 mois, non renouvelable, est proposé.

19 personnes accompagnées



Installation +

Cette mesure permet d'accompagner au plus près l'installation dans le logement d'une manière renforcée. Un suivi individuel de 3 mois est proposé.

1 personne accompagnée

UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LE SLIME (SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE)

Le CCAS a initié en 2018 le programme SLIME, et maintient son engagement volontariste dans la lutte contre la précarité énergétique auprès des ménages montpelliérains les plus modestes qui ont massivement été impactés par l'augmentation récente du prix de l'énergie. Les travailleurs sociaux chargés de visite du SLIME repèrent, sensibilisent, informent et forment les ménages en situation de précarité énergétique : ils définissent avec eux des solutions durables pour réaliser des économies d'eau et d'énergie. Les personnes suivies bénéficient de conseils personnalisés lors d'une visite à domicile de l'un des travailleurs sociaux du dispositif. Ils peuvent également leur fournir de petits équipements économes. Les ménages sont ensuite orientés au cas par cas vers des programmes de rénovation, un accompagnement social, budgétaire, juridique ou autre.

193

VISITES

39%

SONT LOCATAIRES DU PARC SOCIAL

46%

SONT DES PERSONNES SEULES

77%

DES MÉNAGES VISITÉS ONT ÉTÉ ORIENTÉS PAR DES DONNEURS D'ALERTE (SERVICES SOCIAUX, ASSOCIATIONS, ETC.) ET 23% ONT INTERPELLÉ DIRECTEMENT LE SLIME

8%

SONT PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

27%

SONT DES FAMILLES MONOPARENTALES

2%

SONT HÉBERGÉS (LOGEMENT D'INSERTION, PAR DES TIERS, ETC.)

72%

DES MÉNAGES VISITÉS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

51%

DES MÉNAGES VISITÉS SONT LOCATAIRES DU PARC PRIVÉ





LES TEMPS FORTS 2023

► INFORMER LES JEUNES SUR LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SLIME, conjointement avec l'association GEFOSAT, a organisé une émission de radio diffusée sur les ondes de Radio Campus, dans le cadre de la Journée de Lutte Contre la Précarité Énergétique le 23 novembre 2023. Elle s'est adressée à un public particulièrement concerné par le phénomène de précarité énergétique : les étudiants et les jeunes. Un public souvent invisible, et dont les conditions de mal logement sont banalisées. L'objectif : le sensibiliser sur les outils spécifiques de lutte contre la précarité énergétique. Le CROUS, acteur incontournable, a été associé à cet évènement.





**PROPOSER UN
ACCOMPAGNEMENT
GLOBAL DANS UN
TIERS-LIEU SOCIAL
ET NUMÉRIQUE**

Créé en 2018, le CEIS (Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale) est le premier tiers-lieu social et numérique de Montpellier créé POUR les citoyens et évoluant PAR eux, grâce à leur expertise d'usage. Ce centre constitue un espace collaboratif de mixité sociale favorisant les échanges entre des personnes issues de quartiers hétérogènes.

Le CEIS propose aux publics du CCAS un parcours complet d'inclusion sociale et numérique à travers un accompagnement global décliné en 4 thématiques : l'emploi, le numérique, le budget et la santé.

Depuis juillet 2022, dans le cadre de travaux de rénovation et d'agrandissement, le CEIS a déménagé temporairement et s'est implanté en plein cœur de Figuerolles, un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville jouxtant le quartier des Arceaux.

LES MISSIONS

► Favoriser le retour à l'emploi à travers plusieurs dispositifs

238 PERSONNES ACCOMPAGNÉES

LE DISPOSITIF «UNIS'VERS»

Les personnes inscrites à Pôle Emploi bénéficient d'un accompagnement global dans leur parcours d'insertion à travers des ateliers collectifs : recherche d'emploi ou de formation, mais aussi accès au numérique, aux droits sociaux, à la culture, etc.

En parallèle, les personnes bénéficient d'un suivi individuel avec un travailleur social pour lever les freins au retour à l'emploi (logement, garde d'enfants, ouverture de droits sociaux, violence conjugale, etc.).

114
PARTICIPANTS

6
PROMOTIONS
pour 114 personnes
inscrites

► Dont 98% orientées par
Pôle Emploi

182
ATELIERS THÉMATIQUES,
ainsi qu'un accompagnement
individuel proposé par un
travailleur social

À L'ISSUE D'UNIS'VERS :

92%

DES PERSONNES ONT
CLARIFIÉ LEUR PROJET
PROFESSIONNEL ET ONT
DES PISTES D'ACTION
POUR LE METTRE EN
ŒUVRE

dont **17%**
ONT TROUVÉ UN EMPLOI
OU UNE FORMATION

dont **14%**
ONT ABANDONNÉ LE
DISPOSITIF



UN CHANTIER D'INSERTION

Afin de permettre le retour à l'emploi, des personnes sont recrutées en contrat d'insertion au sein du CCAS sur des métiers en tension : agent social, agent technique, médiateur numérique, cuisinier, etc. Grâce aux chantiers d'insertion, des personnes en recherche d'emploi et en situation de précarité peuvent se réinsérer professionnellement de manière progressive et adaptée. Dans ce cadre, elles sont encadrées et accompagnées par un référent technique sur leur temps de travail, suivent des formations internes et externes, et bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel.

24

PARTICIPANTS RÉPARTIS SUR 2 PROMOTIONS

1

CDI DE 26H POUR CHACUN
(21h de travail sur site + 5h d'accompagnement social et professionnel au CEIS)

SUR LES 24 SALARIÉS À L'ISSUE DU CHANTIER D'INSERTION :

25%

ONT SIGNÉ UN CDD DE MOINS DE 6 MOIS

25%

ONT SIGNÉ UN CDD DE PLUS DE 6 MOIS

17%

ONT SUIVI UNE FORMATION OU ONT POURSUIVI UN PARCOURS INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



DES CONTRATS AIDÉS POUR DEVENIR AIDE- SOIGNANT

Le CEIS propose des contrats aidés PEC (Parcours Emploi Compétences) pour devenir aide-soignant et intégrer l'un des EHPAD du CCAS, tout en préparant l'entrée à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS). En plus d'apporter aux EHPAD des moyens humains complémentaires, ce dispositif permet à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'acquérir ou de consolider les savoirs nécessaires avant d'intégrer une école d'aide-soignant.

8

PERSONNES RECRUTÉES

= 8 CDD parcours emploi compétences de 24h : 18h en EHPAD + 6h de formation technique préparatoire à l'examen d'entrée en école d'aide-soignant, tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel au CEIS.

Le CEIS est en partenariat avec Pôle Emploi.



► Lutter contre la fracture numérique et l'isolement social

1 144 PERSONNES ACCOMPAGNÉES

À travers son espace numérique, le CEIS accompagne les citoyens à l'usage des outils numériques. Il contribue dans le même temps à lutter contre l'isolement social en favorisant les rencontres dans un cadre convivial, accessible à tous et créateur de liens.

CET ESPACE PERMET DE :



Faciliter les démarches en ligne en mettant à disposition des ordinateurs. Si besoin, les personnes peuvent se faire aider par un Conseiller Numérique France Services.



Initier le public aux outils numériques ou renforcer leurs compétences.



Apprendre par le biais d'ateliers collectifs et ludiques ouverts à tous (cafés-débats, création de tutos et de vidéos YouTube, ateliers d'activité physique adaptée connectée, etc.), ou lors de rendez-vous individuels.

Le CEIS est labellisé **Fabrique Numérique de Territoire** par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il anime avec la Métropole le réseau des acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire métropolitain.

4 255

PASSAGES,

= baisse de 7,4 % par rapport à 2022

- Dont 2 086 rendez-vous individuels
- Dont 1 556 inscriptions aux ateliers collectifs
- Dont 395 passages en accès libre
- Dont 218 ateliers collectifs

► Proposer un espace budget comme outil de réponse à la crise

393 PERSONNES ACCOMPAGNÉES = hausse de 40,9% par rapport à 2022

Le CEIS du CCAS est labellisé par l'État Point Conseil Budget.

À travers son Espace Budget, le CEIS aide les usagers à faire face à des difficultés d'ordre budgétaire grâce à un suivi individuel et des ateliers collectifs.

AINSI, LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PEUVENT :



Apprendre à optimiser la gestion de leur budget.



Être accompagnées dans la rédaction de dossiers de lutte contre le surendettement.



Étudier avec un conseiller comment financer un projet avec un micro-crédit.



S'informer et débattre sur diverses thématiques budgétaires.

193

PERSONNES SUIVIES AU POINT CONSEIL BUDGET

► Dont 46 en situation de surendettement

602

ENTRETIENS RÉALISÉS À L'ESPACE BUDGET

25

ATELIERS COLLECTIFS DE 200 PARTICIPANTS

CONCERNANT LES DEMANDES DE MICRO-CRÉDIT :

67

PERSONNES REÇUES

36

DOSSIERS INSTRUITS

pour 13 micro-crédits accordés

► Dont 80% des demandes concernent la mobilité (achat de véhicule, réparation, permis)

► Aider les personnes à se maintenir en bonne santé

219 PERSONNES ACCOMPAGNÉES = baisse de 4,5% par rapport à 2022

Les personnes bénéficiant du RSA peuvent disposer d'un accompagnement individualisé en matière de santé sur orientation de leur référent unique, en lien avec la médecine générale et spécialisée, mais aussi avec toutes les structures de soins associatives et institutionnelles. Elles sont ainsi soutenues dans leurs démarches pour l'obtention d'une couverture médicale, de prestations liées à un handicap, etc. Par ailleurs, le CEIS organise régulièrement des ateliers collectifs thématiques autour de la santé et ouverts à tous.

Le CEIS est en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault.

76

PERSONNES SORTIES DE L'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ DANS LE CADRE DU RSA

1 055

ENTRETIENS RÉALISÉS

8,1 mois

DURÉE MOYENNE D'UN SUIVI



LES TEMPS FORTS 2023

► DÉMARRAGE DU CHANTIER DU CEIS



Après une expérimentation fructueuse du CEIS ouvert dans l'ancienne crèche municipale Sophie Lagrèze en 2018, le CCAS a décidé d'adapter la configuration du bâtiment aux activités de façon pérenne, tout en visant à en développer de nouvelles. La proposition de l'agence montpelliéraine Tautem Architecture a été retenue pour mener à bien ce projet de restructuration et d'extension du site, dont les premiers coups de pioche ont débuté en décembre 2023 au 8 rue Jacques Draparnaud, dans le quartier des Arceaux.



POUR RAPPEL, CE PROJET S'EST APPUYÉ SUR L'EXPERTISE D'USAGE DES AGENTS ET DES UTILISATEURS AFIN DE FIXER 5 OBJECTIFS VISANT À ADAPTER L'AMÉNAGEMENT DU SITE AUX BESOINS RECENSÉS :



Agrandir les locaux

pour développer l'activité du CEIS et y proposer de nouvelles prestations :

- Un service d'accueil et d'orientation pour les femmes victimes de violences conjugales en lien avec le centre Bouissonnade.
- Une nouvelle épicerie sociale et solidaire.



Créer des **espaces ouverts** modulables



Proposer un aménagement **innovant**



Conserver l'esprit existant

« bohème » ou « industriel champêtre »



S'ouvrir sur le quartier pour gagner en visibilité.

Parfaitement intégré dans le contexte urbain et paysager, ce projet architectural permet à terme d'augmenter la capacité d'accueil, de diversifier l'offre de services grâce à des espaces modulables, mais aussi de conserver et valoriser les espaces végétalisés.

Livré fin du 1er semestre 2025, le CEIS pourra redéployer ses missions sur une surface totale de 1990 m2.



► BIEN MANGER POUR TOUS : UN ACCOMPAGNEMENT VERS UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ

Suite à la crise sanitaire et aux confinements successifs, le CCAS s'est engagé dans une politique volontariste pour permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à une alimentation durable et de qualité. Le premier volet des Etats Généraux de la Solidarité a été lancé à ce titre en 2021 par la Ville de Montpellier et son CCAS autour de la question de l'aide alimentaire, réunissant acteurs institutionnels et associations.

L'enjeu : dresser un état des lieux de l'aide existante, puis reconquérir les territoires et se rapprocher des publics fragiles, tout en soutenant et en s'appuyant sur l'ensemble des concitoyens.



Depuis 2021, le CEIS du CCAS propose donc aux personnes qui le nécessitent un accompagnement vers une alimentation durable et de qualité, en ayant accès à des paniers de fruits et légumes produits par différents partenaires. Le CEIS collabore depuis fin 2023 avec la structure d'insertion Les jardins de Cocagne : les bénéficiaires peuvent obtenir un panier pour 1 ou 2 euros, acheté par le CCAS 15 à 25 euros. Cette action est un levier pour identifier d'autres problématiques sociales et permettre à la personne d'accéder de façon pérenne à une alimentation saine.

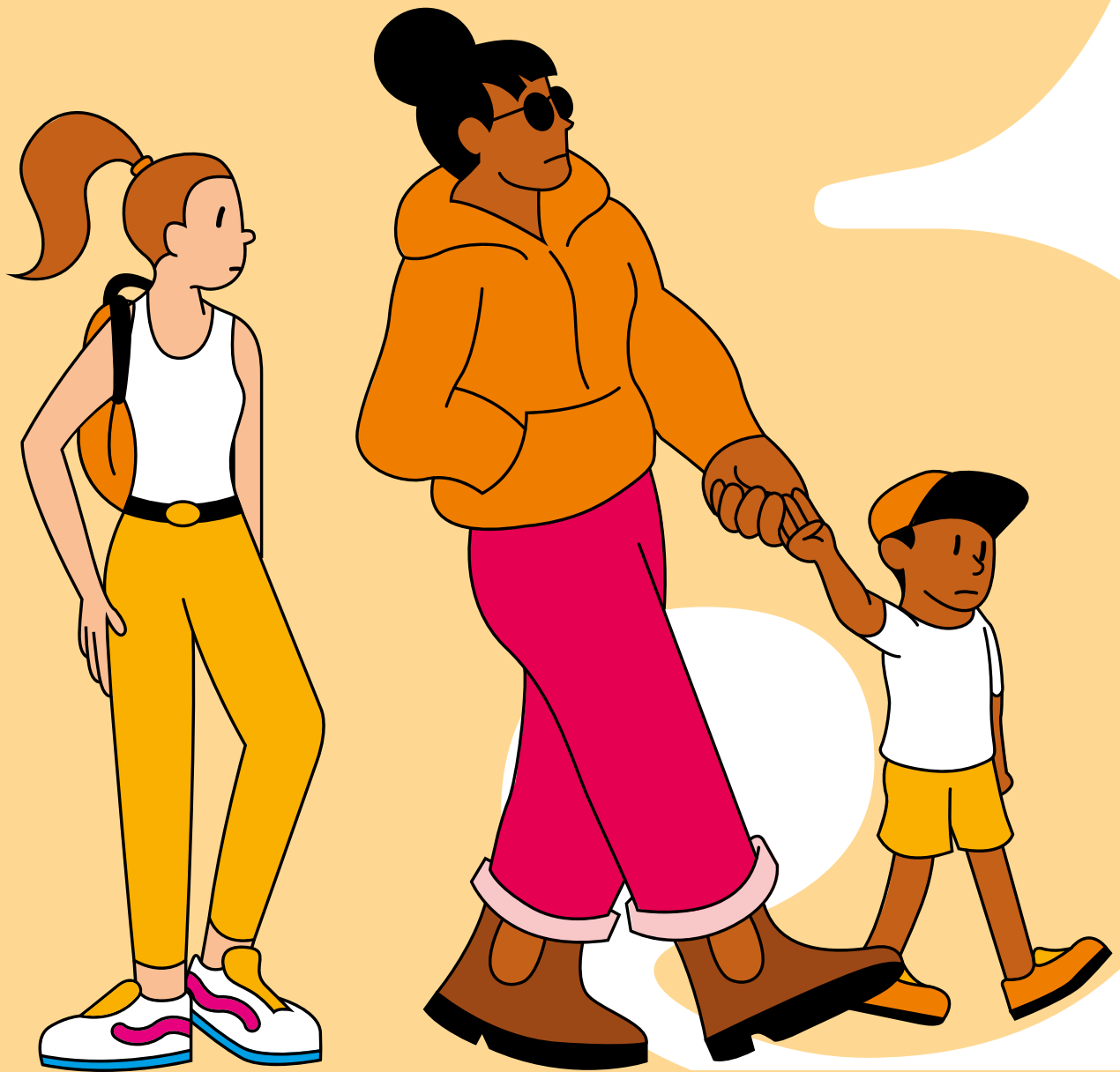


135

**PANIERES CONFECTIONNÉES PAR LA STRUCTURE
D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

2 500 à 3 000

**PERSONNES VISÉES EN 2024 AVEC LES
JARDINS DE COCAGNE**



**ACCOMPAGNER DES
PUBLICS SPÉCIFIQUES**

LES MISSIONS

► Garantir l'égalité des chances dès l'enfance

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ÉDUCATIVES ET SOCIALES DES ENFANTS AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PORTÉ PAR LE CCAS DE MONTPELLIER, LE PRE (PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE) A DEUX OBJECTIFS :

- **Favoriser l'égalité des chances** pour les enfants âgés de 2 à 16 ans au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, présentant des signes de fragilité dans les domaines scolaire, éducatif, social et/ou sanitaire.
- **Prévenir les ruptures sociales** et éducatives sur les territoires de la politique de la Ville.

Le dispositif propose aux enfants repérés un accompagnement individuel, mais aussi des actions collectives en partenariat avec les acteurs socio-éducatifs du territoire.

Chaque accompagnement s'inscrit dans l'ensemble des champs constituant un levier pour la réussite éducative des enfants : la santé, l'accès aux droits sociaux, l'éducation et la scolarité, le soutien à la parentalité, mais aussi l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.

Les référents de parcours du PRE interviennent à la demande des établissements scolaires, des associations ou de toutes autres structures institutionnelles, avec l'accord des parents.

Le PRE coordonne une plateforme de décrochage scolaire dans le cadre de la Cité éducative, au sein de 3 collèges (Arthur Rimbaud, Les Garrigues et Les Escholiers) et dans les écoles primaires de la Mosson.

- Il permet de repérer les enfants âgés de 10 à 16 ans en risque de décrochage scolaire (classes de CM2 et collèges).
- Il propose une prise en charge des élèves exclus temporairement de ces établissements, au sein de structures jeunesse et/ou culturelles du quartier.



LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES DE SOUTIEN (EPS)

Composées de professionnels issus de champs d'intervention variés et complémentaires, ces équipes ont des compétences scolaires, sociales, socio-éducatives et sanitaires.

Les agents analysent la situation de chaque enfant dans sa globalité. **Ensemble, ils portent un regard croisé sur son environnement familial, social et scolaire, ainsi que sur les difficultés et potentialités sur lesquelles s'appuyer.**

CES ÉQUIPES INTERVIENNENT SUR DIFFÉRENTS SECTEURS AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :

- **Mosson-bas** : Arthur Rimbaud et Les Escholiers
- **Hauts de Massane**
- **Montpellier Ouest** : Celleneuve, Petit-Bard / Pergola, Cévennes
- **Montpellier Centre** : Pas du Loup-Val de Croze, Gély, Figuerolles et Lemasson
- **Montpellier Est** : Pompignane, Vert Bois et Aiguelongue
- **Montpellier Est** : Prés d'Arènes

906

**ENFANTS ACCOMPAGNÉS
PAR 12 RÉFÉRENTS DE
PARCOURS**

► Dont 3 référents santé

382

**NOUVEAUX
ACCOMPAGNEMENTS EN
2023**

524

RENOUVELÉS

283

SORTIES DU DISPOSITIF

63

**ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
PARTENAIRES,**

► Dont 53 écoles élémentaires et
10 collèges

10

**ASSOCIATIONS
SUBVENTIONNÉES
PARTENAIRES, DONT :**

3

**ASSOCIATIONS QUI METTENT
À DISPOSITION DES
RÉFÉRENTS DE PARCOURS
INDIVIDUALISÉS : CÉSAM
MIGRATIONS SANTÉ, UNI'ONS
ET APAJ.**

7

**ASSOCIATIONS QUI
ORGANISENT DES ACTIONS
COLLECTIVES :**

Intermezzo, IPEICC, Je Part
à Z'art, UFOLEP 34, Chant
Dessus Dessous, la Ligue de
l'Enseignement et les Petits
Débrouillards.

2

**ASSOCIATIONS QUI
PROPOSENT DES
ACCOMPAGNEMENTS
INDIVIDUALISÉS :**

l'AFEV et l'Entraide Scolaire
Amicale.

**SUR LA PLATEFORME DE
DÉCROCHAGE SCOLAIRE
À LA MOSSON :**

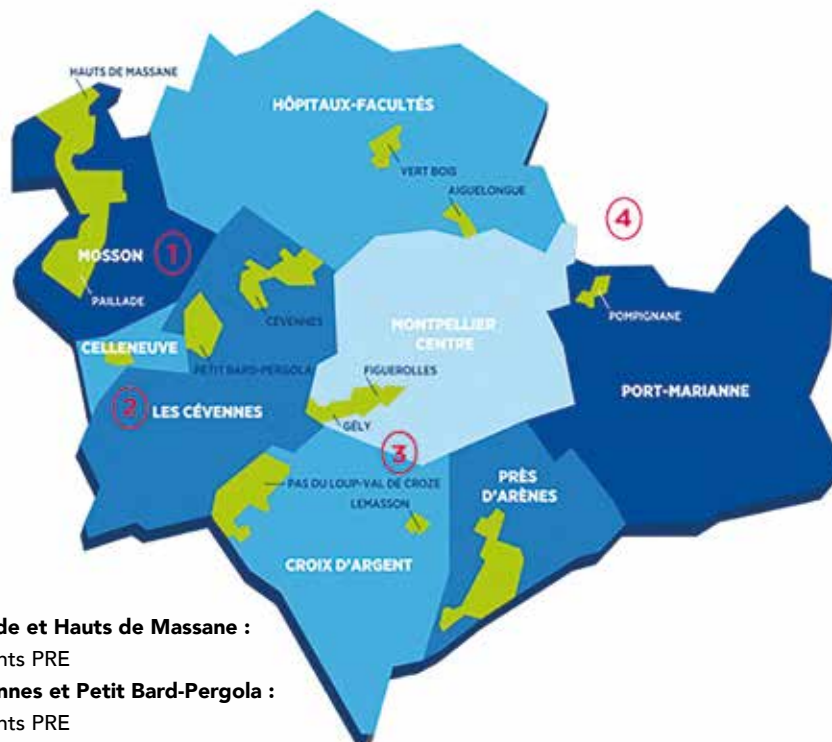
100

**ACCOMPAGNEMENTS
PRE EN PRÉVENTION DU
DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

35

**ÉLÈVES PRIS EN CHARGE
DANS LE CADRE DE LA
SEMAINE DE RÉPIT**

Les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville



1. Mosson, La Paillade et Hauts de Massane :

417 enfants, 5 référents PRE

2. Celleneuve, Cévennes et Petit Bard-Pergola :

165 enfants, 2 référents PRE

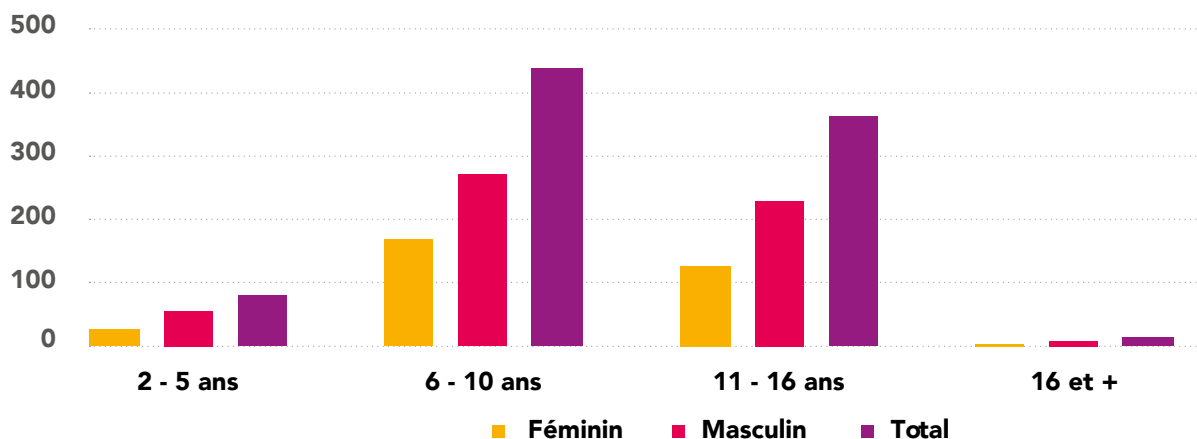
À cheval entre les quartiers Mosson et Cévennes :

119 enfants suivis par Césam Migrations Santé, 4 référents PRE

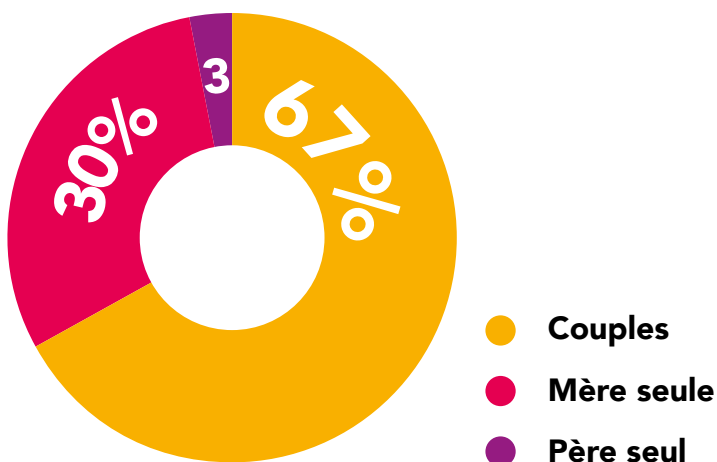
3. Lemasson, Pas du Loup-Val de Croze, Figuerolles et Gély : 124 enfants, 2 référents PRE

4. Prés d'Arènes, La Pompignane, Aiguelongue et Vert-Bois : 85 enfants, 1 référent PRE

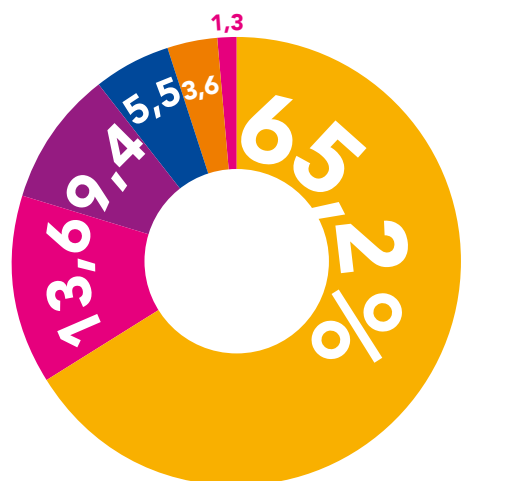
Répartition genrée par tranche d'âge



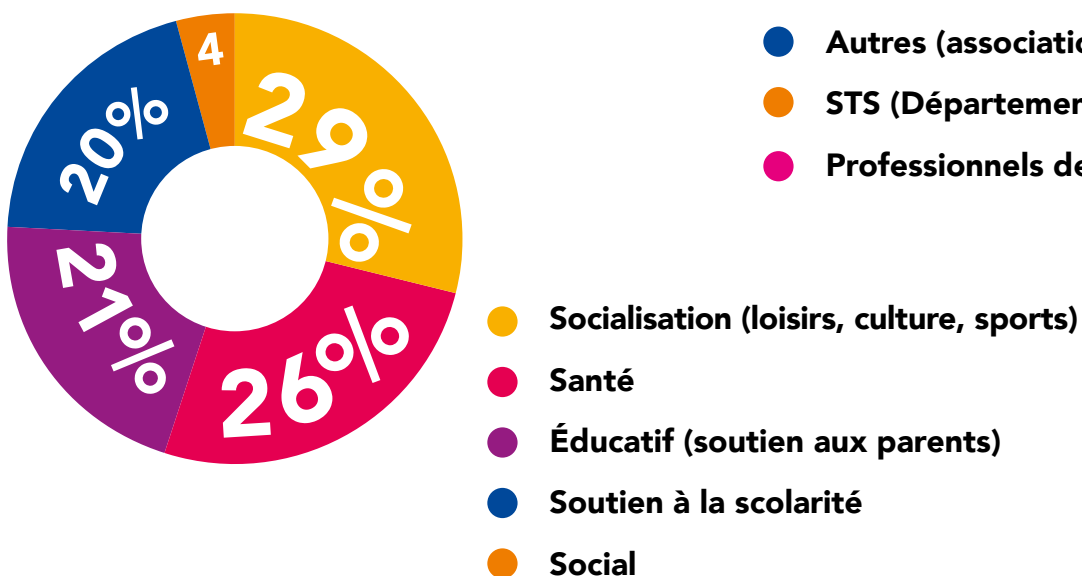
Typologie des familles



Origine des saisines



Actions par domaine



- Éducation Nationale (global)
- Parents
- Éducation Nationale (santé)
- Autres (associations, etc.)
- STS (Département)
- Professionnels de santé

► Aux côtés des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants

Créé en 1978, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Élisabeth Bouissonnade a été le premier service public de ce type accueillant les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Il travaille en partenariat avec des acteurs institutionnels (services de l'État, Conseil Départemental de l'Hérault, CAF) et associatifs (le dispositif Accueil Hébergement Insertion et des associations en lien avec les violences faites aux femmes).

L'équipe du centre œuvre chaque jour à la reconstruction de ces familles pour leur permettre de prendre un nouveau départ.

LA STRUCTURE DISPOSE DE 4 PÔLES D'INTERVENTION :



Un Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)



Un accueil et un accompagnement de jour



Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et un dispositif de places d'urgence



Un service de logements adaptés

LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SAO)

Le SAO gère une plateforme d'écoute et d'orientation, pour laquelle une ligne d'écoute unique est assurée du lundi au vendredi, 36h par semaine. L'écouter prend le temps d'évaluer la situation au regard de la problématique, de proposer des orientations et de coordonner la situation si nécessaire.

Le SAO a mis en place une permanence d'accueil et d'orientation. L'équipe éducative reçoit des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales adressées par des travailleurs sociaux de secteur ou de partenaires. Elle les rencontre sur rendez-vous pour une écoute, une information et/ou une orientation. Deux permanences sont aussi ouvertes à l'Antenne Mosson et au siège du CCAS, sans RDV.

1 110

APPELS REÇUS SUR LA PLATEFORME D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

= baisse de 6,8% par rapport à 2022

206

PERSONNES REÇUES AU SAO

► Dont 93 sans rendez-vous (50 au CEIS et 43 à l'Antenne Mosson)
= baisse de 11,2% par rapport à 2022

UN ACCUEIL ET UN ACCOMPAGNEMENT DE JOUR

Les femmes prises en charge sont accompagnées de manière individuelle par des travailleurs sociaux, un psychologue, un juriste et une infirmière. La pluridisciplinarité de l'équipe permet d'enrichir une approche complémentaire des problématiques. Quant aux enfants, ils sont suivis par une éducatrice afin de les orienter au mieux vers des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Une action de mise en protection est assurée par le suivi des départs des familles en dehors du département, en faisant le lien avec les réseaux nationaux, comme la Fédération Nationale Solidarité Femmes ou le dispositif Ac.Sé.

L'accueil de jour assure également la domiciliation et la réexpédition du courrier des personnes. Tout au long de l'année, des ateliers, des séances mère-enfant(s), des temps festifs et des sorties sont aussi proposés aux familles. Enfin, les femmes hébergées à l'hôtel peuvent bénéficier des commodités du Centre Bouissonnade (accès à la buanderie, la cuisine, etc.).

898

RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS À L'ACCUEIL DE JOUR

= hausse de 7,5% par rapport à 2022

325

ATELIERS COLLECTIFS

LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

Le CHRS dispose de 14 appartements dont un pour personne à mobilité réduite et 6 logements en extérieur.

IL EXISTE DEUX TYPES D'HÉBERGEMENT :

► L'hébergement d'urgence (21 places)

En août 2022, 8 places ont pu être créées grâce à un financement de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

► L'hébergement de réinsertion (30 places)

Les moyens mis en œuvre permettent d'assurer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. L'équipe est composée de travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, veilleurs de nuit, animateurs, etc. Cette pluridisciplinarité permet d'accompagner chacun des membres de la famille de manière singulière, selon ses besoins et sa temporalité.

L'enjeu fondamental de l'accompagnement consiste à remettre la femme victime de violences actrice de sa vie, quelle que soit sa décision.

LE SERVICE DE LOGEMENTS ADAPTÉS

Après avoir été hébergées au CHRS, les familles se voient proposer un logement de transition situé à l'extérieur du centre, dans lequel elles continuent d'être accompagnées jusqu'à l'obtention d'un logement autonome.

CES LOGEMENTS SONT RÉPARTIS SELON LES DISPOSITIFS SUIVANTS :

- 11 appartements à baux glissants, dans lesquels la prise en charge s'étend sur un an.
- 2 appartements relais et 1 appartement InterMédiation Locative sans bail glissant.
- 18 mesures sociales liées au logement ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) et 8 appartements AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) : le centre assure également le suivi de familles relogées dans un logement autonome. Cette prise en charge dure en moyenne entre 3 et 6 mois.

130

PERSONNES HÉBERGÉES

(48 femmes et 82 enfants)

= hausse de 52% par rapport à 2021

85%

DES PERSONNES SONT DES FEMMES SEULES AVEC ENFANTS



77

PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ D'UN LOGEMENT ADAPTÉ

= baisse de 15,4% par rapport à 2021

► Aller vers les plus vulnérables

Deux travailleurs sociaux sont mobilisés pour aller à la rencontre des personnes éloignées du droit commun et en situation de précarité sur le territoire de Montpellier. Il s'agit de repérer les publics en situation de non recours et/ou de non demande, d'évaluer leur situation, de les informer sur leurs droits, et de les orienter vers un service d'accompagnement adapté à leur problématique et à leur situation administrative. **Les interventions se déroulent dans les squats, les lieux de distributions alimentaires, et tout territoire de la ville qui le nécessiterait.**

ACCOMPAGNER LES PUBLICS SERVIS PAR LES ASSOCIATIONS EFFECTUANT DES DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES VERS L'ACCÈS AUX DROITS

Au sein du public de l'aide alimentaire, un certain nombre de personnes sont en situation de non-recours aux droits. Pour y remédier, la mission « Aller vers » propose un accueil social inconditionnel dans trois lieux de distribution alimentaire, en s'appuyant sur le modèle mis en place dans les locaux du CCAS : la Table d'Anouk, l'Association Humanitaire de Montpellier et le Camion du Cœur. Les personnes peuvent la solliciter directement, ou sont orientées par les bénévoles. L'objectif : devenir une passerelle entre la rue et les institutions.

650

PERSONNES RENCONTRÉES

117

PERMANENCES RÉALISÉES SUR

3

LIEUX DE DISTRIBUTION

810

INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR DES MISSIONS D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'AIDE AUX DÉMARCHES.

SUR CES INTERVENTIONS :

111

CONCERNENT L'ACCÈS AUX DROITS

85

CONCERNENT L'HÉBERGEMENT/LE LOGEMENT

145

CONCERNENT DES DEMANDES D'INFORMATION SUR LA VEILLE SOCIALE

89

CONCERNENT DES DEMANDES SUR LE DROIT AU SÉJOUR



INTERVENIR DANS LES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES DE MONTPELLIER

DEPUIS 2023, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE L'ALLER-VERS INTERVIENNENT DANS QUATRE ÉPICERIES MONTPELLIÉRAINES :

- ▶ L'épicerie Saint-Vincent-de-Paul
- ▶ L'épicerie sociale et solidaire EPSO
- ▶ L'épicerie solidaire du Secours Catholique
- ▶ L'épicerie sociale L'Esperluette

107

PERSONNES RENCONTRÉES LORS DES PERMANENCES DANS LES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

SUR PLACE, LE TRAVAILLEUR SOCIAL EST CHARGÉ DE :



Faire un premier diagnostic en lien avec les différentes épiceries.



Informar les personnes sur leurs droits.



Les orienter vers les institutions et associations les plus proches de chez elles.



Lutter contre le non-recours aux droits.



Renseigner les bénévoles sur les dispositifs existants.



Mettre en place des actions collectives sur place en lien avec les associations.

L'HABITAT INTERCALAIRE MARIE-CAIZERGUES

Il s'agit d'un bâtiment appartenant au CCAS, attenant à la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social). Une convention d'occupation d'habitat intercalaire a été signée entre le CCAS (les travailleurs sociaux sont chargés d'accompagner individuellement les habitants), la Croix-Rouge Française, (chargée d'animer le lieu de vie) et les occupants en août 2023, pour une durée de 18 à 24 mois.

41

RÉSIDENTS ACCOMPAGNÉS

▶ Accompagner le public réfugié vers l'emploi

Depuis 2021, le Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale (CEIS) a mis en place le dispositif Unis'Vers Réfugiés afin de faciliter l'intégration des personnes ayant le statut de réfugié sur le territoire montpelliérain. Il est financé dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR) à hauteur de 50 000 €.

IL A UN ENJEU PRINCIPAL : L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

À l'issue d'Unis'Vers Réfugiés et grâce à une subvention de 40 000 € dans le cadre du CTAIR, le CEIS propose aux personnes les plus proches de l'emploi un accompagnement socioprofessionnel individualisé et renforcé.

Ce dispositif permet de transmettre l'ensemble des outils et des codes nécessaires pour accéder à l'emploi. L'accompagnement proposé englobe la définition d'un projet professionnel et d'une formation linguistique adaptée suivie d'une période d'immersion au sein du CCAS.

CE PROGRAMME VISE 3 OBJECTIFS :



L'inclusion sociale et citoyenne par une meilleure appréhension du système administratif.



L'inclusion numérique pour effectuer des démarches et une recherche d'emploi en ligne en toute autonomie.



L'inclusion professionnelle par l'apprentissage du savoir-être et du savoir-faire en entreprise.

169

PERSONNES ACCOMPAGNÉES



LES TEMPS FORTS 2023

► DÉVELOPPER L'ALLER VERS POUR LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS

LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRES ZÉRO NON-RECOURS »

Plus de 30 % des Français ne font pas les démarches pour accéder aux droits auxquels ils peuvent prétendre. Les Montpelliérains ne sont pas épargnés par ces difficultés, notamment ceux des quartiers Hôpitaux-Facultés, Aiguelongue, les Aubes, la Pompignane et Marels/Montaubérou.

Face à ce phénomène de non-recours, qui peut avoir des conséquences sociales importantes et faire basculer les ménages concernés dans la pauvreté ou les empêcher d'en sortir, des actions de lutte contre le non-recours aux droits doivent être développées.

Prévue par la loi du 21 février 2022, l'expérimentation « Territoires Zéro Non-Recours » permet de lancer des initiatives de lutte contre le non-recours aux droits sociaux. L'enjeu : mobiliser une pluralité d'acteurs pour conduire des démarches ciblées d'information et d'accompagnement des personnes vers leurs droits. Au printemps 2023, le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées a ainsi lancé un appel à projets auprès des collectivités locales, nommé « Territoires Zéro Non-Recours ». La candidature de la Ville de Montpellier a été retenue pour conduire cette expérimentation pendant 3 ans.

LE PROJET MONTPELLIÉRAIN, DÉBUTÉ EN SEPTEMBRE 2023, PRÉVOIT TROIS ACTIONS PRINCIPALES MENÉES ET/OU COORDONNÉES PAR LE CCAS



La création d'un comité scientifique pour mieux connaître et mesurer le non-recours aux droits à Montpellier.



Le déploiement d'une équipe mobile d'aller vers les habitants des territoires ciblés comme prioritaires. L'unité mobile de prévention santé MA.P de la Ville sera également mobilisée.



La mise en œuvre d'un réseau local d'accès aux droits en lien avec les Maisons pour tous.

Cette expérimentation consiste à mettre en place une méthodologie d'intervention pour aller vers les personnes les plus éloignées des institutions en les informant sur leurs droits et en leur proposant un accompagnement adapté à leurs besoins.

CRÉATION DE PERMANENCES DÉLOCALISÉES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET D'ACCÈS AUX DROITS

Le CCAS vise à instaurer des permanences sociales dans les quartiers, mettant à disposition des agents administratifs spécialisés dans l'accès aux droits et des travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement des usagers. Cette initiative permet de renforcer l'équité d'accès aux services du CCAS et de lutter contre le non-recours aux droits, en facilitant l'accès des Montpelliérains à leurs droits fondamentaux par une approche territoriale.



En septembre 2023, la première permanence délocalisée d'un travailleur social du SASAD (Service Accompagnement Social et Accès aux Droits du CCAS) a été mise en place à l'Antenne Mosson, au sein de l'Espace Gisèle Halimi.

La prochaine étape aura lieu au cours du 1er trimestre 2024. Des travailleurs sociaux interviendront au sein des réseaux de territoires existants selon la cartographie du PASIP (Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité), et des permanences délocalisées seront également mises en place dans les quartiers Prés d'Arènes et Aiguelongue.

► LE CCAS, LA VILLE ET LA MÉTROPOLE S'INVESTISSENT POUR FAVORISER L'EMPLOI DES PERSONNES RÉFUGIÉES



Depuis décembre 2022,

une action financée par le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR) est expérimentée par le CEIS du CCAS auprès des personnes réfugiées ayant un très faible niveau linguistique (A1). Elle concerne leur recrutement et leur accompagnement à la prise de poste comme agent d'entretien et de restauration scolaire dans les écoles.



Depuis 2023,

l'action est également expérimentée sur d'autres postes à pourvoir à la Ville et à la Métropole : agents d'entretien en crèche et dans les Maisons pour tous, agents de nettoyage de collecte, chargés d'exploitation des pools de véhicule.

Ce dispositif consiste à accompagner les personnes réfugiées dans un processus d'accès et de maintien dans l'emploi sur 20 contrats de 3 mois, financés par la Ville et la Métropole. Chaque mardi, les publics intéressés sont suivis au CEIS, de la préparation de l'entretien à la candidature, jusqu'à la prise de fonction. L'accompagnement proposé vise à la fois à améliorer l'usage de la langue française, ciblé sur le vocabulaire en lien avec le métier exercé, mais aussi à lever les freins sociaux qui pourraient entraîner une rupture de contrat (problème de garde d'enfant, de titre de séjour, de mobilité, rupture de droits). Il permet d'assurer le lien avec les responsables de service en cas de difficulté.

36

PERSONNES ORIENTÉES PAR LA VILLE DE
MONTPELLIER ET PÔLE EMPLOI

dont 25

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
PARMI LESQUELLES

10

ONT ÉTÉ RECRUTÉES



► L'HÉBERGEMENT SOCIAL DES FAUVETTES APRÈS UN AN D'OUVERTURE



Depuis le 5 décembre 2022,

le CCAS de Montpellier propose un hébergement temporaire et accompagne des hommes réfugiés isolés au sein des Fauvettes, une résidence située rue Bonnard en plein cœur du quartier des Arceaux. Elle a été inaugurée par le Maire de Montpellier Michaël Delafosse le 14 décembre 2023.

Orienté par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), le public accueilli est constitué d'hommes isolés réfugiés âgés de 18 à 30 ans. Ils font partie des personnes en situation de grande précarité se trouvant sans hébergement stable une fois leur statut de bénéficiaire de la protection internationale octroyé. L'enjeu est de les prendre en charge rapidement, pour éviter ou limiter les parcours de rue.

Les hommes sont hébergés pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, et contribuent à hauteur de 10% de leurs ressources pour être hébergés.

Ces personnes bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif : en lien avec la directrice du Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale (CEIS) du CCAS, une coordinatrice s'assure du bon fonctionnement du site et de l'équipe, une assistante sociale accompagne les résidents dans l'ouverture de leurs droits sociaux, une conseillère en économie sociale et familiale les aide sur la recherche de logement, un moniteur éducateur est leur référent concernant les besoins du quotidien, et deux veilleurs de nuit assurent leur sécurité.

Chaque personne peut participer à des ateliers collectifs en intégrant Unis'Vers Réfugiés, et/ou se voir proposer un accompagnement vers l'emploi. L'enjeu : transmettre aux personnes accueillies des compétences linguistiques, numériques et en matière d'alphabétisation afin qu'elles puissent accéder à leurs droits.

23

**23 PERSONNES
HÉBERGÉES EN 2023**

3

**3 SORTIES
VOLONTAIRES AU 31
DÉCEMBRE 2023**





PROFIL DES 23 PERSONNES HÉBERGÉES :



23

HOMMES
CÉLIBATAIRES

14

SONT ÂGÉS DE PLUS
DE 25 ANS

9

SONT ÂGÉS DE
MOINS DE 25 ANS

STATUT DE RÉFUGIÉ

2

STATUTS OBTENUS DEPUIS MOINS DE
6 MOIS

18

STATUTS OBTENUS ENTRE 6 MOIS ET
1 AN

3

STATUTS OBTENUS DEPUIS PLUS D'UN
AN

12

PERSONNES EXERCENT
UNE ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE

10

POURSUIVENT
LEUR INSERTION
PROFESSIONNELLE AVEC
LE PROGRAMME AGIR 34

SITUATION D'HÉBERGEMENT AVANT L'ENTRÉE



14

PERSONNES SORTENT D'UN
HÉBERGEMENT D'URGENCE DES
DEMANDEURS D'ASILE OU CENTRE
D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS
D'ASILE

8

ÉTAIENT HÉBERGÉES PAR DES TIERS
OU SANS SOLUTION

1

PERSONNE SORT D'UN CENTRE
PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT



12

NATIONALITÉS DIFFÉRENTES

- ▶ 9 Afghans
- ▶ 3 Libériens
- ▶ 2 Soudanais
- ▶ 1 Algérien
- ▶ 1 Turc
- ▶ 1 Erythréen
- ▶ 1 Rwandais
- ▶ 1 Gambien
- ▶ 1 Malien
- ▶ 1 Vénézuelien
- ▶ 1 Nigérian
- ▶ 1 Syrien

SITUATION FINANCIÈRE



23

PERSONNES ONT DES REVENUS

12

PERSONNES PERÇOIVENT UN SALAIRE

7

PERSONNES SONT ALLOCATAIRES DU
RSA SOCLE

1

PERSONNE PERÇOIT DES ARE

3

PERSONNES SONT EN CONTRAT
D'ENGAGEMENT JEUNE

NIVEAU LINGUISTIQUE



12

PERSONNES ONT UN NIVEAU A1

4

PERSONNES ONT UN NIVEAU INFRA A1

4

PERSONNES ONT UN NIVEAU A2

2

PERSONNES ONT UN NIVEAU B1

1

PERSONNE EST FRANCOPHONE

NIVEAU NUMÉRIQUE

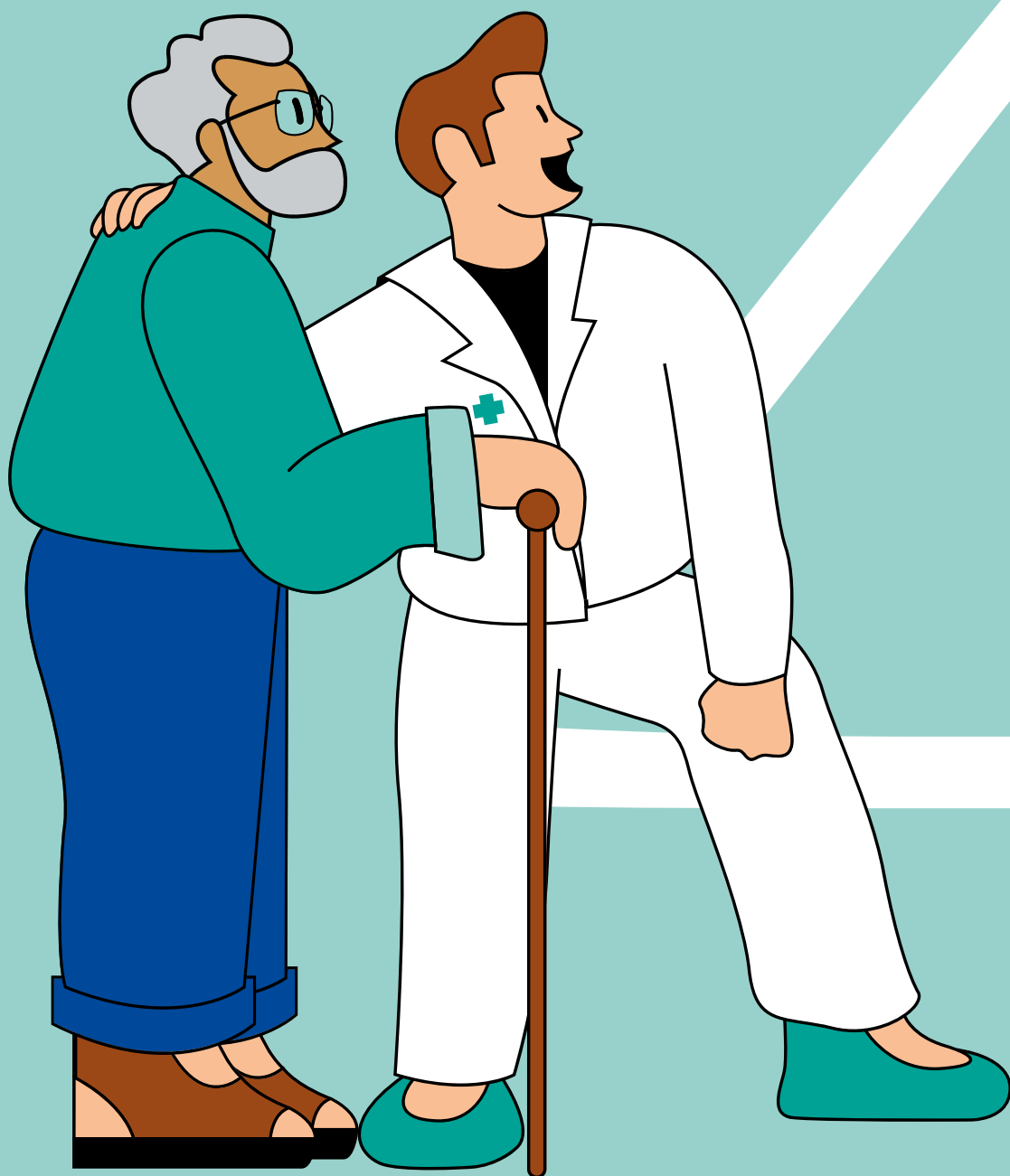


23

ONT UN SMARTPHONE

80%

CONNAISSENT LES SAVOIRS DE BASE



**PERMETTRE AUX
ÂÎNÉS DE
«BIEN VIEILLIR»**

PRÉVENTION, LOISIRS ET CONVIVIALITÉ

LES MISSIONS

► Près des seniors au quotidien

ACCOMPAGNER LES SENIORS DANS LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Au siège du CCAS, l'équipe du Point Information et Orientation Seniors accueille les seniors physiquement ou par téléphone. Elle les informe sur leurs droits, notamment liés à la retraite, la couverture santé, le maintien à domicile et l'aménagement du logement, les aides financières, la carte de transport, etc. Si les personnes ont besoin d'être accompagnées, elles sont orientées vers un travailleur social du CCAS qui les aidera à effectuer leurs démarches administratives.

TENIR À JOUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le CCAS de Montpellier tient un rôle de recensement et de veille auprès des personnes âgées ou en situation de handicap qui se sont inscrites sur le registre communal, notamment dans le cadre du plan national d'alerte et d'urgence en cas d'évènements sanitaires exceptionnels tels que la canicule.

Sur la base du volontariat, cette démarche permet une intervention ciblée et rapide des services sociaux et sanitaires lorsqu'une alerte d'urgence est déclenchée par le Préfet. Les personnes sont contactées dans les meilleurs délais par le CCAS ou des bénévoles de la réserve citoyenne. Cela permet de cerner au mieux leurs besoins et leurs attentes afin d'apporter aide et réconfort, en prodiguant quelques conseils élémentaires. Ces appels quotidiens sont aussi l'occasion de créer du lien et de prendre des nouvelles. En cas de non-réponse, les agents du CCAS contactent la personne de confiance déclarée sur le registre.



..... **820**

**PERSONNES INSCRITES SUR LE
REGISTRE AU 31 DÉCEMBRE 2023**

2308

**APPELS PASSÉS EN 7 JOURS DURANT
LE DÉCLENCHEMENT DU PLAN
CANICULE À L'ÉTÉ 2023**

LES CLUBS DE L'ÂGE D'OR : DES LIEUX D'ACTIVITÉS, DE SOCIABILITÉ ET DE PRÉVENTION

L'offre d'activités dédiée aux seniors de la Ville de Montpellier évolue constamment, tant qualitativement que quantitativement.

De nombreuses animations diverses et variées sont proposées aux adhérents des Clubs de l'Âge d'Or gérés par le CCAS. Dans ces lieux de rencontres et d'échanges, certaines sont gratuites, d'autres requièrent une participation symbolique et sont organisées par les animateurs des clubs Tspécialisés sur telle ou telle thématique (loisirs créatifs, chorale, musique, etc.). Des sorties culturelles et sportives sont également organisées tout au long de l'année.

Des intervenants extérieurs viennent compléter cette offre en proposant des ateliers artistiques ou des activités physiques et corporelles adaptées. En effet, les clubs développent des activités de prévention santé qui contribuent au bien vieillir : de la gym douce, de l'aquagym, du yoga, des ateliers mémoire, etc.

17
CLUBS DE L'ÂGE
D'OR

5 965
ADHÉRENTS AUX
CLUBS DE L'ÂGE
D'OR, DONT

2 963
IMPOSABLES ET
PAYANT L'ADHÉSION
AU CLUB

20
ACTIVITÉS PAYANTES
(ACTIVITÉS
PHYSIQUES,
ARTISTIQUES OU
CULTURELLES)

1 093
ADHÉRENTS
BÉNÉFICIAIRES DES
ACTIVITÉS PAYANTES

**ACTIVITÉS
GYMNIQUES :**
148
ADHÉRENTS

**ACTIVITÉS
D'EXPRESSION
ARTISTIQUE :**
32
ADHÉRENTS

AQUAGYM
619
ADHÉRENTS

NATATION
32
ADHÉRENTS

**ACTIVITÉS
CORPORELLES :**
294
ADHÉRENTS

12
RANDONNÉES

18
SORTIES
CULTURELLES

18
SORTIES ORGANISÉES
À LA JOURNÉE
EN DEHORS DE
MONTPELLIER

3
SÉJOURS ORGANISÉS
EN FRANCE DE 5
JOURS, SOIT

120
PLACES

1 852
COLIS
GASTRONOMIQUES
DISTRIBUÉS DURANT
LES FÊTES DE FIN
D'ANNÉE

4 237
ADHÉRENTS
INSCRITS AU ZÉNITH



► Aller vers les seniors fragiles et isolés

En vue de compléter l'offre de services proposée dans les Clubs de l'Âge d'Or, qui rassemble les adhérents particulièrement dynamiques, le CCAS a souhaité aller vers un public moins captif : les personnes âgées isolées vivant à domicile.

LE PÔLE "LIEN SOCIAL"

Depuis le 1er novembre 2022, la création du pôle "Lien social" vise à répondre aux nouveaux enjeux du "bien vieillir". Il a pour finalité de renforcer la prévention et l'accompagnement des personnes dans les différentes étapes du processus de vieillissement. En effet, ce pôle permet d'aller vers les seniors isolés, en situation de précarité et ayant parfois des problèmes de mobilité. Ces derniers sont repérés par les agents et les adhérents des Clubs de l'Âge d'Or, le Point Information et Orientation Seniors du CCAS, ou encore le voisinage, la famille, le service intervenant à domicile, etc.

Une équipe mobile composée de référents du lien social se rend au domicile des personnes : après avoir évalué leurs besoins, elle leur permet de retrouver une vie sociale en participant à des animations collectives, des sorties culturelles ou de loisirs dans les structures du CCAS (Clubs de l'Âge d'Or, EHPAD) ou de la Ville.

301

SIGNALEMENTS

► Dont 86 par les agents des clubs

374

VISITES À DOMICILE

606

ACCOMPAGNEMENTS

INDIVIDUELS

► pour 217 personnes

UN QUARTIER SOLIDAIRE POUR SES AÎNÉS

Au sein des quartiers Lemasson et Croix d'Argent, l'expérimentation «Un quartier solidaire pour ses aînés» lancée en mars 2022 vise à repérer et à aller vers les seniors en situation d'isolement.



ETAPE 1 : REPÉRER LES SENIORS ISOLÉS

Les habitants des quartiers Lemasson et Croix d'Argent sont appelés à se mobiliser en signalant au CCAS les personnes âgées en situation d'isolement ou ayant besoin d'accompagnement.

S'inscrivant dans une logique de proximité, cette mobilisation solidaire s'appuie sur des "vigies de quartier" : agents et adhérents des Clubs de l'Âge d'Or Jacqueline Maillan et Lemasson, ami, voisin attentif, commerçant ou professionnel de santé, association ou bailleur, chacun peut signaler les personnes âgées les plus fragiles auprès du CCAS, en contactant le Point Information et Orientation Seniors.

ETAPE 2 : ALLER VERS LES SENIORS SIGNALÉS EN LEUR PROPOSANT UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Une fois repérées, les personnes peuvent :

- Bénéficier de visites à domicile du pôle Lien social du CCAS.
- Bénéficier de visites à domicile de jeunes en service civique d'Unis-Cité pour entretenir le lien social.
- Être orientées vers la permanence hebdomadaire des Petits Frères des Pauvres au club Lemasson.
- Être orientées vers des structures adaptées à leurs besoins.

Si la situation le nécessite, le CCAS peut mobiliser un travailleur social afin de garantir à ces personnes une prise en charge adaptée, et leur proposer de s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables.

72

PERSONNES SIGNALÉES

69

ÉVALUATIONS DES BESOINS

20

VISITES À DOMICILE



LES TEMPS FORTS 2023

► DÉMÉNAGEMENT ET INAUGURATION D'UN CLUB DE L'ÂGE D'OR REFAIT À NEUF



Le mercredi 10 mai 2023,

les nouveaux locaux du Club de l'Âge d'Or Antonin Balmès du CCAS de Montpellier ont été inaugurés au 33, boulevard des Consuls de Mer dans le quartier Port Marianne, en présence du Maire de Montpellier Michaël Delafosse. Lieu de prévention, de loisirs et de convivialité, le club accueille chaque jour une centaine d'adhérents seniors. Le 24 avril dernier, le Club de l'Âge d'Or Antonin Balmès avait quitté l'Esplanade de l'Europe pour s'installer dans des locaux rénovés, au rez-de-chaussée de la résidence Villa Borghese. Loué à un opérateur privé, ce nouvel espace se compose d'une centaine de m², avec salle d'activité, bureau, cuisine et sanitaires, ainsi que d'un jardinet intérieur de près de 95 m² et d'une terrasse de 13 m². Cette localisation jouit d'une meilleure accessibilité, puisqu'elle se trouve juste à côté de la station Rives du Lez, desservie par 3 lignes de tramway (1, 3 et 4).

► LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU MICRO D'OR



La toute première édition du Micro d'or s'est déroulée le 30 novembre 2023.

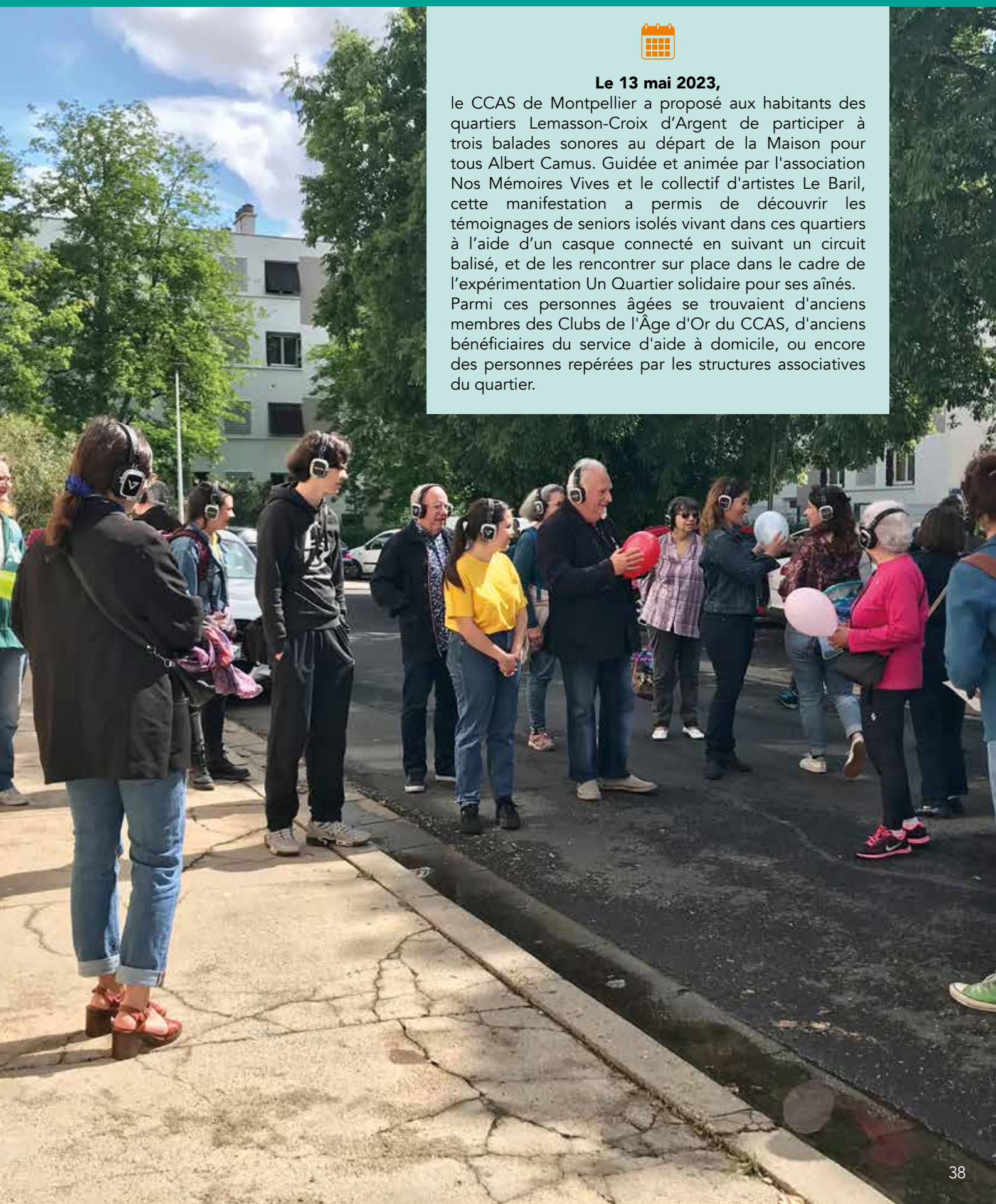
Un concours de chant réservé aux adhérents des Clubs de l'Âge d'Or a été organisé pour leur permettre de faire valoir leur talent musical devant quelque 350 personnes à la salle Pagézy. Les apprentis virtuoses ont revisité des grands classiques de la chanson française en passant de Charles Aznavour à Nicoletta ou encore Jean-Jacques Goldman. Sur un vote du public, Nicole Karsenty a remporté le Micro d'Or en interprétant "What's Up" du groupe 4 Non Blondes, avec le privilège de monter sur scène lors des prochains repas du Zénith réservés aux adhérents de l'Âge d'Or en début d'année.

► UN QUARTIER SOLIDAIRE POUR SES ÂÎNÉS ORGANISE SES BALADES SONORES

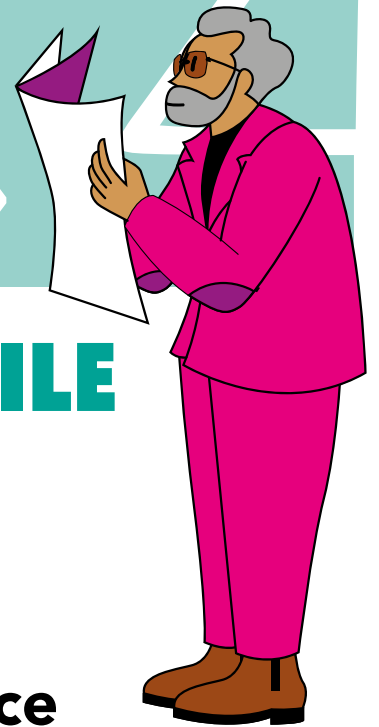


Le 13 mai 2023,

le CCAS de Montpellier a proposé aux habitants des quartiers Lemasson-Croix d'Argent de participer à trois balades sonores au départ de la Maison pour tous Albert Camus. Guidée et animée par l'association Nos Mémoires Vives et le collectif d'artistes Le Baril, cette manifestation a permis de découvrir les témoignages de seniors isolés vivant dans ces quartiers à l'aide d'un casque connecté en suivant un circuit balisé, et de les rencontrer sur place dans le cadre de l'expérimentation Un Quartier solidaire pour ses aînés. Parmi ces personnes âgées se trouvaient d'anciens membres des Clubs de l'Âge d'Or du CCAS, d'anciens bénéficiaires du service d'aide à domicile, ou encore des personnes repérées par les structures associatives du quartier.



PERMETTRE AUX AÎNÉS DE «BIEN VIEILLIR»



ACCOMPAGNER À DOMICILE

LES MISSIONS

► Proposer aux personnes un service de maintien à domicile

Le CCAS de Montpellier propose aux personnes en perte d'autonomie, souhaitant rester chez elles, d'intégrer un service de maintien à domicile, alliant le soin et l'aide à la personne. Elles peuvent ainsi bénéficier de soins d'hygiène et de soins infirmiers quotidiens, pouvant être complétés par l'intervention d'une auxiliaire de vie, notamment pour l'entretien du logement et l'aide au repas.

BÉNÉFICIER DE SOINS À DOMICILE

Agréé par l'Agence Régionale de Santé, le service de soins à domicile du CCAS accompagne les personnes dans les actes de la vie quotidienne. Le service propose différentes prestations : toilettes et soins d'hygiène, infirmiers (pansements, injections, prise de tension, etc.), de pédicure, etc.

Ce service est composé d'intervenants diplômés d'Etat : un cadre de santé, deux infirmiers, 17 auxiliaires de soins, un psychologue et un ergothérapeute.

Dans le cadre d'une prise en charge paramédicale, l'équipe assure tous les actes nécessaires au maintien à domicile de la personne, et facilite son retour après un séjour à l'hôpital. Elle contribue ainsi à prévenir la dépendance.

60

BÉNÉFICIAIRES

► Dont 47 femmes et 13 hommes

Profil des bénéficiaires

ÂGE MOYEN :

82,6

ANS

ÂGE MOYEN DES FEMMES :

84

ANS

ÂGE MOYEN DES HOMMES :

77

ANS

52%
DE PERSONNES VIVENT EN
COUPLE

dont 25%
AVEC UNE PERSONNE DE LA
MÊME GÉNÉRATION

dont 22%
AVEC UNE PERSONNE PLUS
JEUNE

dont 5%
AVEC UNE PERSONNE PLUS
ÂGÉE

8%
DE PERSONNES
HANDICAPÉES

40%
DE PERSONNES SOUFFRANT
DE DÉMENCE

dont 20%
DE LA MALADIE
D'ALZHEIMER

10%
DE PERSONNES SOUFFRANT
DE MALADIE PSYCHATRIQUE

22%
DE PERSONNES
SOUFFRANT DE MALADIE
NEUROLOGIQUE

20%
DE PERSONNES SOUFFRANT
D'UNE AUTRE MALADIE
(diabète, problème de tension,
problème cardiaque, etc.)

94%
DE PERSONNES ÂGÉES DE
PLUS DE 60 ANS

6%
DE PERSONNES ÂGÉES DE
MOINS DE 60 ANS

Répartition par groupe GIR des bénéficiaires

	GIR 2021	GIR 2022	GIR 2023
G1	14, 63 %	12, 50 %	23, 33 %
G2	36, 59 %	37, 50 %	43, 33 %
G3	19, 51 %	12, 50 %	20 %
G4	29, 27 %	37, 50 %	13, 33 %
GMP	705, 37	680	740

64%
DE TAUX D'OCCUPATION

18 SORTIES **23** ENTRÉES

MOTIF DES SORTIES

6
DÉCÈS

5
ADMIS EN ÉTABLISSEMENT

1
DÉMÉNAGEMENT

2
CHANGEMENTS DE PRESTATAIRE

4
MOTIFS AUTRES

**NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES
POUR 60 BÉNÉFICIAIRES**

16 126

14 419 journées de travail en 2022
Soit une hausse d'activité de 11,8%

TEMPS D'INTERVENTION

42mn

PAR PERSONNE

Le temps d'intervention de 42 minutes est une moyenne incluant les interventions auprès des bénéficiaires dont l'état de santé ne nécessite qu'un passage 3 fois par semaine.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 355 432 €

RECETTES

1 354 306 €

BÉNÉFICIER D'UNE AIDE À DOMICILE

Agréé par le Conseil départemental de l'Hérault, le service d'aide à domicile du CCAS accompagne les personnes bénéficiant d'un plan d'aide APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et de l'Aide Sociale.

Le service propose différentes prestations : la préparation et l'aide au repas du midi et du soir, les courses, l'entretien du logement et l'accompagnement aux rendez-vous médicaux.

Ce service est composé de 6 auxiliaires de vie et d'une coordinatrice.

Les auxiliaires de vie assurent, en coordination avec les soins à domicile, la mise en œuvre des plans APA ou PCH, et contribuent ainsi à prévenir la dépendance.

..... **28**

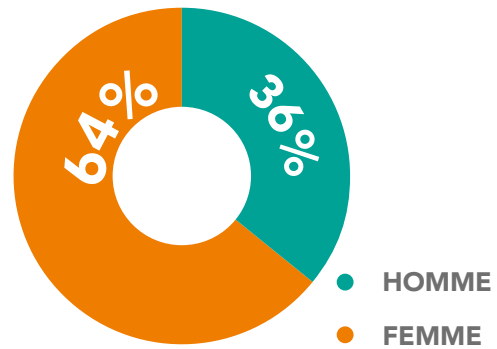
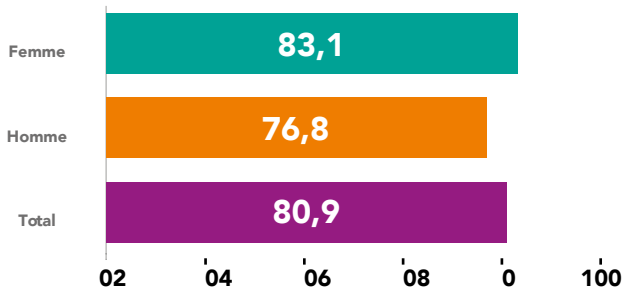
BÉNÉFICIAIRES

► Dont 64% de femmes et 36% d'hommes

Pyramide des âges des bénéficiaires

	Effectif Total	Homme	Femme	TOTAL
Moins de 60 ans	2	1	1	7,1 %
De 60 à 64 ans	0	0	0	0 %
De 65 à 74 ans	5	3	2	17,9 %
De 75 à 84 ans	9	4	5	32,1 %
De 85 ans à plus	12	2	10	42,9 %
TOTAL	28	10	18	100 %

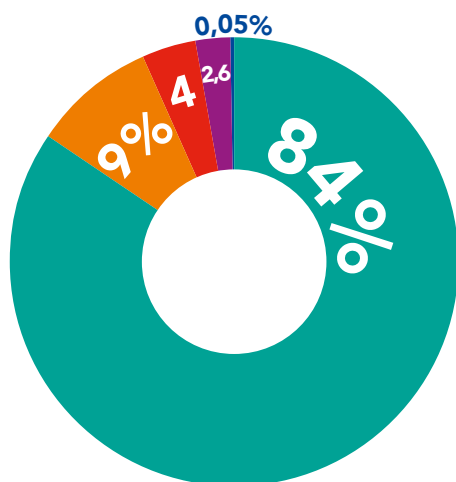
ÂGE MOYEN



Répartition par GIR des bénéficiaires

	2023			
	Femme	Homme	TOTAL	%
GIR 1	1	1	2	7,14
GIR 2	5	4	9	32,14
GIR 3	6	4	10	35,71
GIR 4	6	1	7	25
TOTAL	18	10	28	100
%	64,29	35,71		

Répartition des bénéficiaires par organisme de financement



- Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Prestation de Compensation du Handicap
- Aide Sociale
- Taux Plein
- Divers Caisses et Ecart

NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES

7 499

- ▶ 27 051 heures de travail en 2022
- ▶ 35 799 heures de travail en 2021

Soit une baisse d'activité de 72,3% de 2021 à 2023

La baisse d'activité du service a été initiée en 2022 : elle a été maintenue pour les seniors les plus vulnérables avec des taux de dépendance importants (GIR 1 à 4). Par conséquent, les GIR 5 et 6 ne sont désormais plus pris en charge. Dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale, il sera proposé d'améliorer la coordination des accompagnements à domicile et d'inscrire la restructuration du secteur pour former

une catégorie unique de Service Autonomie à Domicile, en fusionnant services d'aide et de soins à domicile. Ce nouveau modèle proposera un service d'accompagnement global auprès des bénéficiaires les plus fragiles et assurera une fluidité du parcours de la personne accompagnée.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

307 804 €

RECETTES

307 808 €



LES TEMPS FORTS 2023

► PROPOSER AUX PERSONNES UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ À DOMICILE VIA UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

Le CCAS a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour l'ouverture d'un Centre de Ressources Territorial (CRT) lancé par l'Agence Régionale de Santé Occitanie en avril 2023. Sa candidature a été retenue en juillet 2023 : le CRT porté par l'EHPAD Pierre Laroque et le futur Service Autonomie à Domicile (SAD) ouvrira en juillet 2024.

A travers son futur SAD, né de la fusion entre le service d'aide à domicile et le service de soins infirmiers à domicile, opérationnelle dès que les appels à candidature seront publiés, le CCAS de Montpellier proposera aux personnes en perte d'autonomie souhaitant rester chez elles d'intégrer ce service, alliant le soin et l'aide à la personne. Elles pourront ainsi bénéficier de soins d'hygiène et de soins infirmiers quotidiens, pouvant être complétés par l'intervention d'une auxiliaire de vie, notamment pour l'entretien du logement et l'aide au repas.

Le CRT, composé d'une équipe pluridisciplinaire, permettra aux personnes âgées montpelliéraines en perte d'autonomie de vivre chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile assuré par les services du CCAS de Montpellier, lorsque le service d'aide ou de soins déjà proposé n'est plus suffisant. Il constituera ainsi une alternative à l'entrée en établissement.

L'accompagnement renforcé à domicile sera entièrement pris en charge par le CRT. Les personnes bénéficiant de cette prise en charge seront orientées par les professionnels du médico-social et du social, notamment le Dispositif d'Appui à la Coordination de l'Hérault (DAC 34).

Le CRT visera également à accompagner les professionnels intervenant auprès des personnes âgées, en proposant des formations et un appui à la coordination.



PERMETTRE AUX AÎNÉS DE «BIEN VIEILLIR»



HÉBERGER

LES MISSIONS

► Héberger en favorisant le lien social



La politique de maintien à domicile des personnes âgées permet une entrée plus tardive en établissement. Dans certains cas, par choix ou pour raisons médicales, l'entrée en résidence est la réponse la plus adaptée.

Depuis de nombreuses années, le CCAS conduit une stratégie destinée à moderniser les pratiques de l'ensemble de ses 7 EHPAD, dont la mission est d'héberger, d'accompagner et de soutenir les personnes âgées en perte d'autonomie. Il leur propose un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire. Répartis dans différents quartiers de la ville, ces établissements sont des lieux de vie ouverts sur le territoire et favorisent la mixité sociale. Les familles des résidents sont les bienvenues et participent au maintien du lien social avec eux. Sécurité, soins de qualité, chaleur humaine et joie de vivre constituent les fondements d'une politique sociale développée au sein de nos résidences, afin que chaque personne puisse bénéficier de la qualité de vie qu'elle est en droit d'attendre.

7
EHPAD

561
LITS

► Dont 58 en secteur protégé et 9 en accueil temporaire

Les EHPAD du CCAS de Montpellier sont tous habilités à l'aide sociale.

PRIX MOYEN JOURNALIER			
	Capacité d'hébergement permanent	Capacité d'hébergement temporaire	Prix journalier moyen (toutes charges comprises)
EHPAD Les Aubes	88	1	67,37 €
EHPAD Montpelliéret	78	2	64,99 €
EHPAD S. Gillet Demangel	81	1	69,89 €
EHPAD Michel Bélorgeot	82	1	68,62 €
EHPAD Mathilde Lartigue	83	1	72,96 €
EHPAD Pierre Laroque	67	1	78,78 €
EHPAD Françoise Gauffier	73	2	76,20 €
Moyenne	79	1	71,25 €

Répartition par groupe GIR des bénéficiaires dans les 7 EHPAD

91%

DE TAUX D'OCCUPATION EN HÉBERGEMENT PERMANENT SUR L'ENSEMBLE DES EHPAD

TAUX D'OCCUPATION ANNUEL				
	Taux occupation annuel	GIR 5-6	GIR 3-4	GIR 1-2
EHPAD Les Aubes	89,14%	0%	38%	62%
EHPAD Montpelliéret	72,29%	23%	40%	36%
EHPAD S. Gillet Demangel	98,51%	6%	28%	67%
EHPAD Michel Bélorgeot	96,24%	8%	61%	32%
EHPAD Mathilde Lartigue	88,11%	10%	35%	55%
EHPAD Pierre Laroque	96,17%	0%	42%	58%
EHPAD Françoise Gauffier	96,70%	2%	37%	61%
Moyenne	91,02%	7%	34%	53%

DÉVELOPPER L'INTÉRACTION SOCIALE ET OUVRIR LES RÉSIDENCES SUR LE QUARTIER

De nombreux projets sont organisés afin de favoriser le lien intergénérationnel au sein des EHPAD et leur ouverture sur le quartier.

Les enfants des crèches, des écoles ou des centres de loisirs situés à proximité des établissements participent régulièrement à des ateliers avec les résidents. Depuis 2018, le CCAS accueille aussi chaque année 18 étudiants en colocation au sein de 5 EHPAD, dans des appartements de fonction meublés. Le principe est simple : en échange d'un loyer modéré, ces jeunes consacrent 3h de bénévolat par semaine au profit des seniors logés sur place, en fonction de leurs talents et de leurs disponibilités.

Ce projet solidaire et intergénérationnel permet de rompre l'isolement des personnes âgées et de lutter contre la précarité des étudiants. Les nouveaux colocataires découvrent les différents corps de métier œuvrant dans ces lieux de vie, et partagent des moments de convivialité avec leurs aînés. Quant aux personnes âgées, c'est l'occasion de parler de leur expérience et de bénéficier de la vitalité et du dynamisme de la jeune génération.

..... 18

**ÉTUDIANTS
HÉBERGÉS
DANS 5 EHPAD**





LES TEMPS FORTS 2023

► LES ÉTABLISSEMENTS SE TRANSFORMENT POUR UN ACCOMPAGNEMENT HUMANISÉ ET DOMICILIAIRE

DEUX ÉTABLISSEMENTS SONT INSCRITS DANS UN PROGRAMME DE RECONSTRUCTION POUR LA RÉSIDENCE MONTPELLIÉRET ET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE LES AUBES.

UNE APPROCHE DOMICILIAIRE GUIDE CES DEUX PROJETS :

Reconstruction et délocalisation de l'EHPAD Montpelliéret

La Ville de Montpellier a hérité d'un terrain par leg dans le quartier d'Aiguelongue, afin d'y installer un équipement public. L'EHPAD Montpelliéret, actuellement situé au centre-ville dans un bâtiment devant accueillir prochainement un équipement municipal culturel, y sera donc transféré, ainsi qu'une crèche. Des études de faisabilité du projet ont été réalisées avec la participation des bénéficiaires et des équipes afin d'en définir les grandes lignes. De ces échanges est née l'envie de créer un lieu hybride entre des unités de vie adaptées aux personnes âgées, aux enfants de la crèche, et des espaces d'activités partagées propices aux rencontres intergénérationnelles, imaginés sous un autre angle que celui de la pathologie et de la dépendance. Pour concrétiser ce projet, un concours sera lancé prochainement auprès de cabinets d'architectes.

Réhabilitation et humanisation de l'EHPAD Les Aubes

La rénovation programmée de l'établissement des Aubes répond à la même logique : définir un projet en concertation avec les résidents qui y vivent et les agents qui y travaillent, susceptible de s'adapter aux contraintes de faisabilité. En plus de la rénovation des chambres, il a ainsi été prévu d'installer de petits salons dans les étages de l'EHPAD; autant de lieux de vie que les personnes âgées pourront s'approprier au quotidien.



► UN JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND RAVIVÉ

L'établissement Les Aubes a ravivé un jumelage historique datant de 1972 avec la résidence Mathilde Vogt Hauss située à Heidelberg, lors d'une réception de la délégation en septembre 2023.

Le Maire de Montpellier Michaël Delafosse et le Maire de Heidelberg Eckart Würner étaient présents lors de ces festivités, aux côtés du comité de quartier de la Pompignane, des élèves de l'école maternelle Prokofiev et de la crèche Les Bambins du Lez.

Au programme, un concert suivi d'une réflexion sur la coopération future entre les deux EHPAD, (correspondances intergénérationnelles, mobilité du personnel, formation des aides-soignants, échanges de bonnes pratiques, implication de la jeunesse, ateliers culturels franco-allemands, etc.).

► RENFORCER LES ÉTABLISSEMENTS DANS LE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ ET LA GESTION DES RISQUES

Les risques et menaces liés aux situations sanitaires exceptionnelles ayant évolué ces dernières années, il est devenu indispensable de renforcer le dispositif de préparation des établissements pour y faire face. Dans cette perspective, les résidences ont structuré leur démarche qualité grâce à un logiciel spécialisé dans la performance, l'amélioration continue, le management de la qualité et la gestion des risques. Il permet désormais un traitement informatique des événements indésirables, la réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'audit ainsi que l'utilisation du référentiel de la Haute Autorité de Santé pour les démarches d'auto-évaluation. Il met également à disposition des directeurs d'EHPAD un tableau de bord unique de suivi des objectifs issus de différentes sources (contrôle de sécurité, CPOM, DUERP, évaluation), renforçant ainsi la gestion des risques.

Les premières auto-évaluations selon le référentiel commun aux ESSMS (Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) construit par la HAS (Haute Autorité de Santé) ont été conduites, impliquant les bénéficiaires et les professionnels des services et établissements.





**LA CULTURE,
UN ÉLÉMENT CLÉ
POUR FAVORISER
LE LIEN SOCIAL**

Depuis plusieurs années, le CCAS a investi le champ de la culture pour mieux accompagner les usagers en situation de précarité et/ou d'isolement, dans une logique d'intégration, de cohésion sociale et de citoyenneté. Montpellier est reconnue pour la richesse de ses structures culturelles, ses événements artistiques et son patrimoine architectural, qui s'accompagne d'une politique de gratuité forte dans de nombreux lieux ou manifestations. Le CCAS s'attache à faire connaître le dynamisme de la cité auprès de ses bénéficiaires, ainsi qu'à les accompagner et à les initier aux nombreuses actions culturelles mises en place.

LES MISSIONS

Le CCAS a commencé par développer une culture solidaire à l'égard des personnes hébergées en EHPAD. En effet, de nombreuses conventions de partenariat ont été signées avec les structures culturelles de la Ville (Opéra-Orchestre national de Montpellier, théâtre Jean Vilar, Pavillon Populaire, réseau des médiathèques, etc.).

Cette dynamique s'est ensuite étendue aux usagers en situation de précarité ou d'isolement. La mise en place d'un référent culture par direction a permis de créer une synergie autour de la construction d'un projet culturel commun.

LES PARCOURS PROPOSÉS VISENT AUJOURD'HUI TROIS OBJECTIFS :



Créer un lien entre les structures et les résidents ou usagers.



Faire bénéficier les familles des résidents ou des enfants accompagnés par le CCAS d'actions culturelles.



Sensibiliser le personnel d'encadrement et d'animation des EHPAD au développement d'animations culturelles.

PLUS DE
5 920

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
VERS UNE PRATIQUE OU UNE SORTIE CULTURELLE EN 2023



► **DEMOS, pour rendre la culture accessible aux enfants au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville**

DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale) a été lancé en 2017 par le Conservatoire de Montpellier, via la Philharmonie de Paris. En 2023, il est présent dans six quartiers de la ville et une commune de la Métropole. Le CCAS a participé à ce dispositif afin d'accompagner sur le volet social les enfants issus de Prés d'Arènes, un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville. Le travailleur social du CCAS est intervenu sur l'environnement de l'enfant, en anticipant tout ce qui peut entraver son éducation musicale, et a entretenu un lien avec les familles.

A l'issue d'un cycle de trois ans, les enfants de DEMOS ont donné un concert à la Philharmonie de Paris le 24 juin 2023 signant la fin du dispositif (durée de 6 ans maximum).

..... 14
**ENFANTS ACCOMPAGNÉS
PAR LE CCAS**

200
SORTIES ORGANISÉES

► **Développer des actions culturelles pour les enfants du Programme de Réussite Éducative (PRE)**

Les référents du PRE mobilisent les enfants et leur famille pour participer à des actions culturelles dans le cadre de partenariats avec les structures de la Ville. En 2023, le PRE a poursuivi son travail de médiation culturelle et a mis en œuvre un projet plus global en créant « un parcours culturel » pour les enfants et leurs parents, avec des actions spécifiques et adaptées proposées par le Domaine d'O et le théâtre La Vista.

..... 90
**ENFANTS ET LEUR
FAMILLE, SOIT
588 PERSONNES
ACCOMPAGNÉES**

LEUR MISSION :



Favoriser le lien entre les institutions, les associations culturelles et les familles.



Favoriser l'expression et les temps d'échanges autour de la culture.



Favoriser la mobilité des familles.



Vivre une expérience intergénérationnelle positive.



► La culture, un levier d'insertion au Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale (CEIS)

Le CEIS propose au public du CCAS un parcours complet d'inclusion sociale et numérique à travers un accompagnement global. L'action culturelle constitue un levier pour renouer du lien, enclencher une dynamique afin de renforcer les effets de l'accompagnement social et dynamiser le parcours d'insertion.

529

PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS L'UNE DES 45 ACTIONS PROPOSÉES

(Festival Radio France, balades culturelles, sorties au Musée Fabre, au cinéma, à la médiathèque Émile Zola, au Musée du Vieux Montpellier, à l'Opéra Berlioz, etc.)

► Se reconstruire en se cultivant au centre Élisabeth Bouissonnade

Les femmes accueillies au centre et leurs enfants participent à des ateliers artistiques et à des sorties culturelles (théâtre, musée, etc.) pour recréer du lien social. Ces rendez-vous constituent un élément majeur dans leur parcours de réinsertion.

318

FEMMES ET ENFANTS ACCOMPAGNÉS

EN 2023, EN PLUS DE CES ANIMATIONS, 3 PROJETS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE :



Un stage de théâtre pour les enfants à Jean Vilar : travail sur la confiance en soi.



La découverte de temps musicaux tout au long de l'année (concerts dans les EHPAD, Opéra et Orchestre de Montpellier).



Un atelier d'écriture à l'occasion de la Comédie du Livre au sein du CHRS avec une autrice qui a permis aux personnes accompagnées de travailler leur rapport à l'écriture, puis lors de la Comédie du Livre, des personnes ont pu faire le lien avec l'autrice sur son stand et découvrir cette manifestation.

► Des balades culturelles pour les adhérents de l'Âge d'Or

En 2023, les deux référents culture de la Direction Prévention Seniors ont organisé une cinquantaine de sorties ou visites culturelles dans différents lieux de la Ville : La Panacée, Le MOCO, le Musée de la Pharmacie, le Musée du Vieux Montpellier, le FRAC, le Jardin des plantes, le Pavillon Populaire, l'Espace Bagouet, la médiathèque Émile Zola, etc. Les sorties à l'Opéra-Orchestre National de Montpellier permettent notamment à un public éloigné de découvrir des œuvres du répertoire classique.

812

ADHÉRENTS DE L'ÂGE D'OR ONT BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

► Les EHPAD, vecteurs de culture dans leur quartier

Les projets d'ouverture des résidences sur leur quartier se sont intensifiés tout au long de l'année : concerts de musique classique via la poursuite du partenariat avec l'Opéra-Orchestre National de Montpellier, ateliers intergénérationnels avec les centres de loisirs et les écoles de proximité, ou ateliers culturels animés par des partenaires, 2023 a été riche en manifestations.

1 779

PERSONNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉES
VERS UNE SORTIE CULTURELLE (OPÉRA,
THÉÂTRE, CINÉMA, ETC.) OU ONT ASSISTÉ
À UN SPECTACLE EN EHPAD.

EN 2023, EN PLUS DE CES ANIMATIONS, 3 PROJETS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE :

SE DÉCOUVRIR PAR LA VOIX ET L'EXPRESSION CORPORELLE À L'EHPAD MICHEL BÉLORGEOT

La Compagnie « Les Gens du Quai » et l'association « la Voix en mouvement » sont intervenues auprès des résidents (action financée par la DRAC/ARS et la CFFPA). Au programme, des séances de jeux chorégraphiques et vocaux guidés par une danseuse et chorégraphe, une chanteuse et metteuse en scène et une pianiste compositrice. L'objectif : gagner en confiance, prendre conscience de l'instant présent, et vivre un moment de joie partagée. Afin de partager cette forme d'expression corporelle et vocale, deux séances ont été ouvertes au public.

15

ATELIERS

2

SPECTACLES

130

PERSONNES
CONCERNÉES





L'EXPRESSION CORPORELLE POUR LIBÉRER LE CORPS ET APAISER L'ESPRIT À L'EHPAD PIERRE LAROQUE

D'octobre à décembre 2023, la Compagnie du Petit Côté était en résidence à l'EHPAD Pierre Laroque (action financée par la CFPPA). Temps de rencontres artistiques autour de la danse et du chant avec les résidents, ateliers bien-être pour le personnel, et conversations sur le métier de chacun, ces échanges ont rencontré un franc succès auprès de toutes et tous.

8

TEMPS D'ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉSIDENTS ET DES AGENTS

2

ATELIERS COLLECTIFS AVEC LES AGENTS

3

TEMPS DE PERFORMANCE PARTICIPATIVE

90

PERSONNES CONCERNÉES



UN PARTENARIAT RICHE AVEC L'OPÉRA – ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER

Le CCAS a également renouvelé son partenariat avec l'Opéra – Orchestre National de Montpellier afin de pouvoir organiser des concerts dans ses 7 EHPAD pour garantir aux personnes hébergées l'accès à la culture, rompre leur isolement et les faire participer davantage à la vie de la cité.

22

CONCERTS PROGRAMMÉS

920

PERSONNES RASSEMBLÉES

► Pass'Âge des Arts, un tiers-lieu culturel intergénérationnel et solidaire récompensé par le prix Territoria d'Or 2023 dans le domaine de la culture

Un tiers-lieu culturel dans un EHPAD : et si c'était possible ?
C'est le pari que le CCAS s'est lancé en juin 2023, en créant Pass'Âge des Arts au sein de la résidence Françoise Gauffier, située en plein cœur de la ZAC Ovalie.

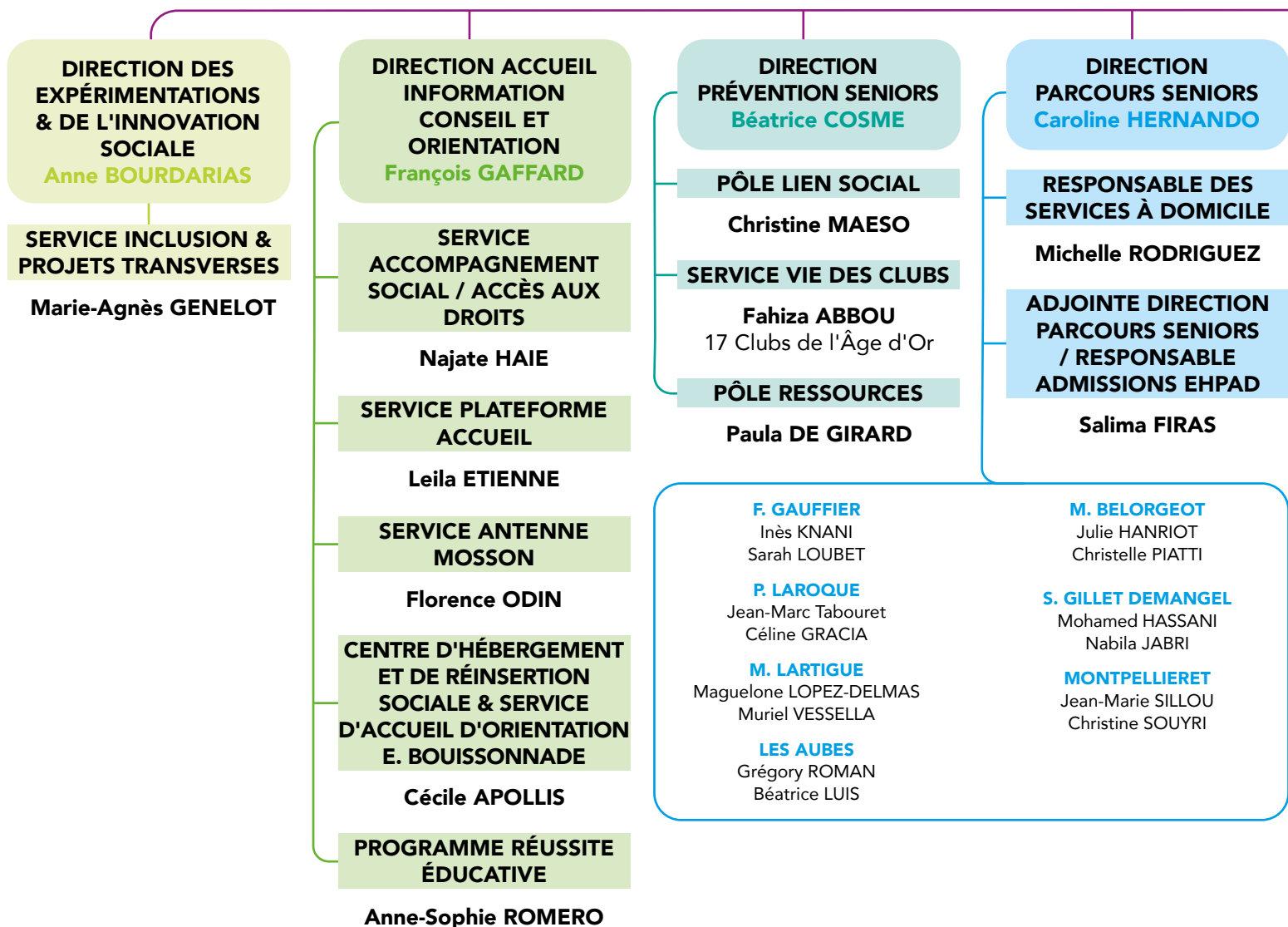
Expositions, concerts, théâtre : petits et grands habitant le quartier peuvent venir profiter de diverses manifestations culturelles tout au long de l'année. Gratuit et ouvert à tous, le tiers-lieu propose une programmation trimestrielle variée en s'appuyant sur différents partenariats tissés avec les structures voisines (le centre de loisirs Alain Savary, la Maison pour Tous Michel Colucci, des écoles, etc.).

..... **1 700**
**PERSONNES ACCUEILLIES
DEPUIS LE 28 JUIN**





ORGANIGRAMME DU CCAS



PRÉSIDENTE
Michaël DELAFOSSE
Président du CCAS et
Maire de Montpellier

VICE-PRÉSIDENTE
Michel CALVO
Vice-Président et adjoint au
Maire de Montpellier

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Géraldine MALATIER

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE DES SERVICES**
Françoise BRETTON

**CONSEIL TECHNIQUE
& DÉVELOPPEMENT
STRATÉGIQUE**
Jeanne ARTHAUD

**SECRETARIAT VICE-
PRÉSIDENT**

Karine JANEZ

**SECRETARIAT DIRECTION
GÉNÉRALE**

Jade BELARBI

**SECRETARIAT DIRECTION
GÉNÉRALE
ADJOINTE DES SERVICES**

Sophie POUPET

SERVICE SÉCURITÉ
Gilles MARCOS
Agent Chargé des
Fonctions d'Inspection

**SERVICE MOYENS
GÉNÉRAUX**
Stéphane CASTANO

**RESPONSABLE
COMMUNICATION**
Laurie GORET

**DIRECTION
DES AFFAIRES
FINANCIÈRES ET
JURIDIQUES**
Hélène COULET

CONSEIL DE GESTION
Sandrine ROUSSEL

**CHARGÉ DU SYSTÈME
D'INFORMATION
FINANCIÈRES**
Julien HUGLA

**SERVICE GESTION
COMPTABLE**
Christine NOUGUIER

**SERVICE GESTION
BUDGÉTAIRE ET
FINANCIÈRE**
Cécile ROUSSET

**SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DE LA
COMMANDE PUBLIQUE**
Aude CLARY

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**
Magalie BARTHEZ

CHARGÉE DE MISSION RH
Sofia KADI

**SERVICE PLATEFORME
ACCUEIL & PROSPECTIVE
RH**
Maria KALAN

**SERVICE ÉVOLUTION
PRO & SANTÉ AU
TRAVAIL**
Nathalie GILLET

**SERVICE VIE
PROFESSIONNELLE**
Francis MENANT

**DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES**
Mouna ROUDANI

CHARGÉ DE MISSION
Karim AIDOUNE

**RESPONSABLE
DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES,
FINANCIÈRES ET
MARCHÉS PUBLICS**
Nora EZZAHER

**SERVICE INFORMATIQUE
& TÉLÉPHONIE**
Christine MARTIN

SERVICES TECHNIQUES
Jean-Michel CERVIOTTI

**ÉQUIPE TRAVAUX,
ENTRETIEN,
MAINTENANCE ET
ESPACES VERTS**
Jérôme BOISNARD

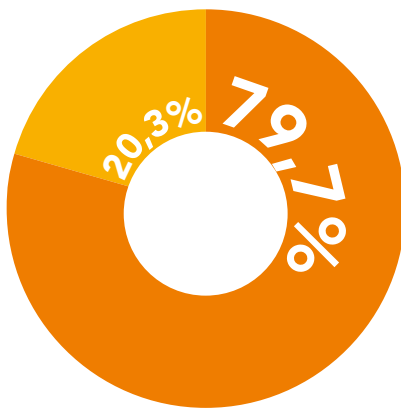
**ÉQUIPE HYGIÈNE ET
PROPRETÉ DES LOCAUX**

LE PERSONNEL DU CCAS

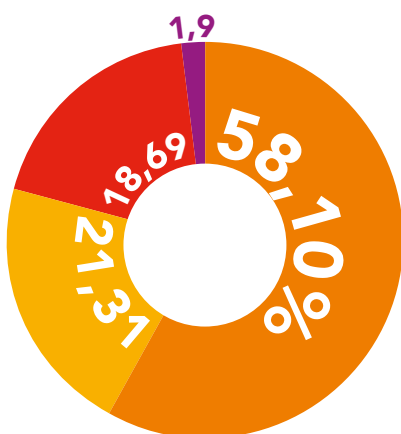


RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE ET PAR FILIÈRE (DONNÉES 2023)

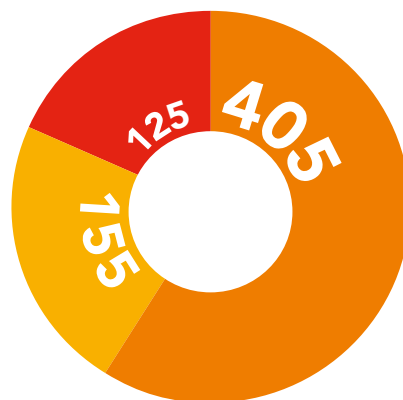
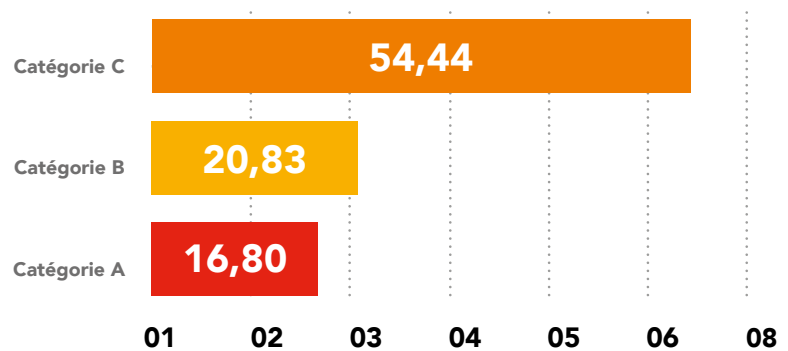
Répartition hommes/femmes



- HOMME
- FEMME

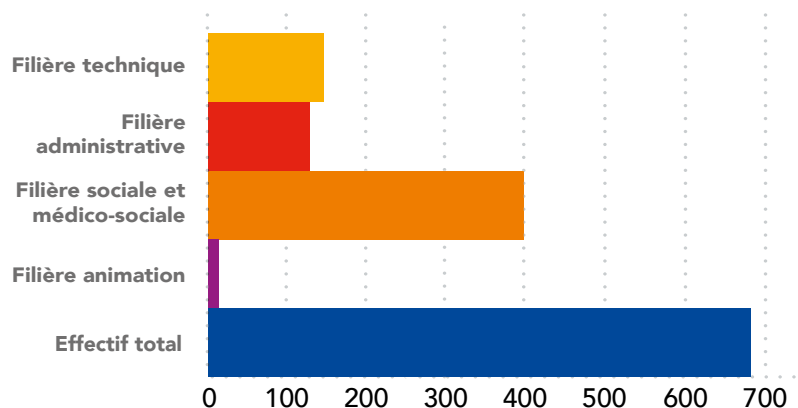


- Filière sociale et médico-sociale
- Filière technique
- Filière administrative
- Filière animation



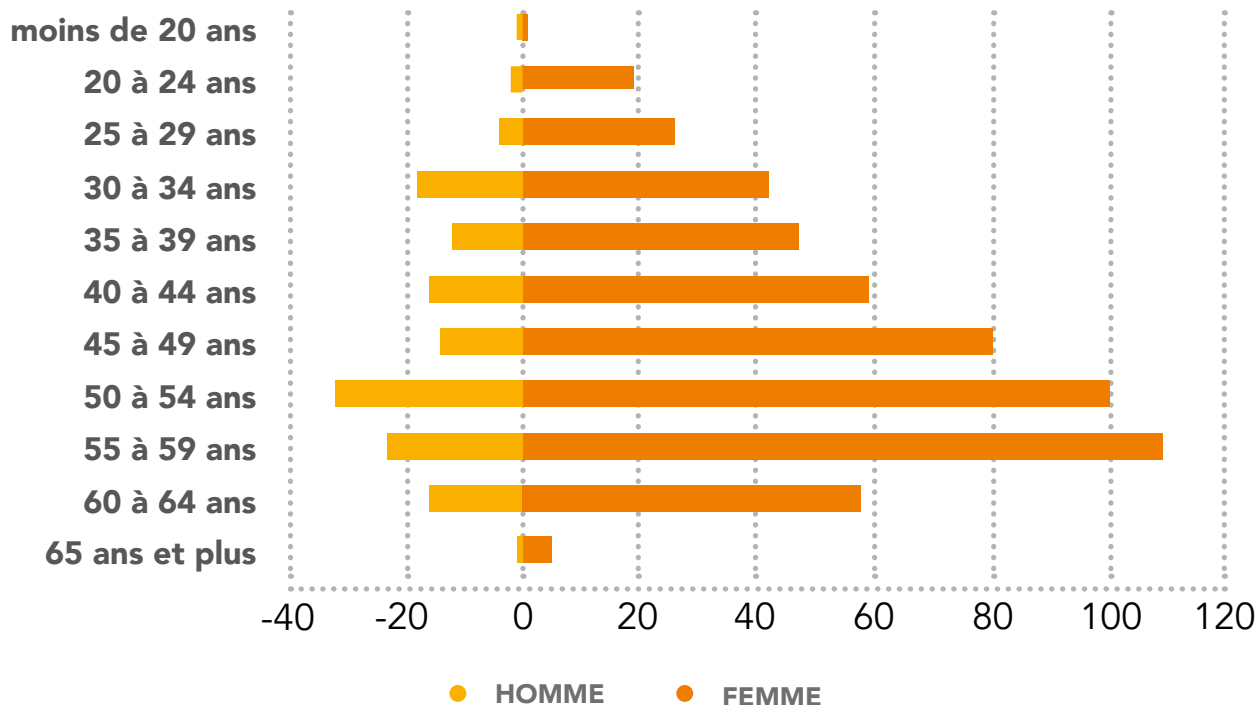
685 AGENTS

- CATÉGORIE C
- CATÉGORIE B
- CATÉGORIE A



PYRAMIDE DES ÂGES

(DONNÉES 2023)



48 ANS
Âge moyen du
CCAS

Zoom sur les + de 50 ans

50,2%
OCCUPENT DES EMPLOIS
PERMANENTS

90,7%
DE TITULAIRES

Les stages au CCAS

La structure a construit un partenariat privilégié avec les organismes des secteurs sanitaire et social afin d'accueillir des personnes issues d'instituts de formation d'infirmiers et d'assistants sociaux, d'IRTS (Institut Régional du Travail Social), d'écoles d'ergothérapie, de STAPS (université des Sciences et Techniques des Activités Sportives) et des lycées Jules Ferry, Jean Jaurès et Turgot.

235 personnes accueillies en stage dont :

165
DANS LE SECTEUR
DE L'AIDE À LA
PERSONNE

48
DANS LE SECTEUR
DU SOIN

12
DANS LE SECTEUR
DE L'ANIMATION ET
DU SPORT ADAPTÉ

5
DANS LE SECTEUR
SOCIAL ET DE
L'INGÉNÉRIE

5
EN ACCUEIL ET
SECRETARIAT

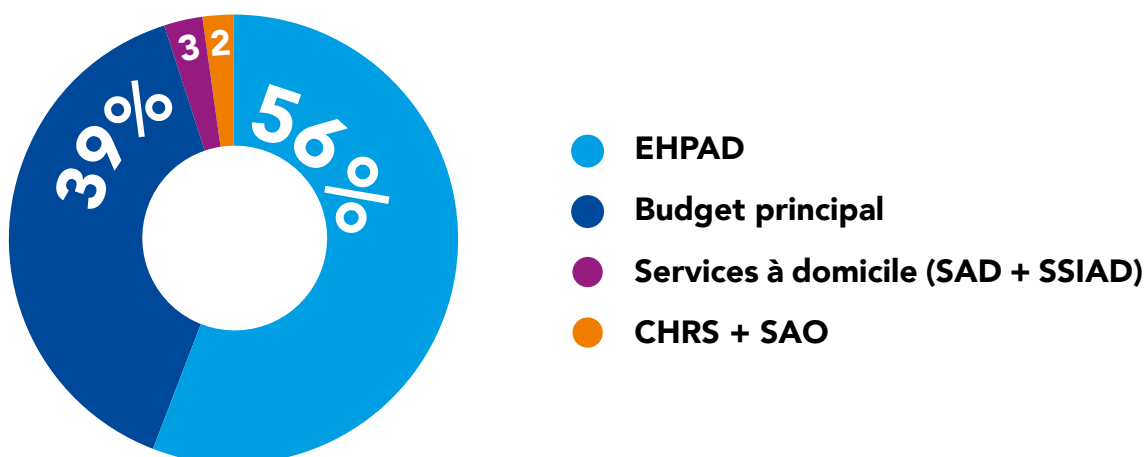
BUDGET 2023

Le CCAS de Montpellier gère un budget principal et 11 budgets annexes correspondant aux 7 EHPAD, aux Services d'Aide à Domicile et de Soins Infirmiers à Domicile (SAD et SSIAD), au Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) et au CHRS Bouissonnade.
A ce titre, il a perçu en 2023 une subvention de la ville d'un montant de 15 162 000 €.

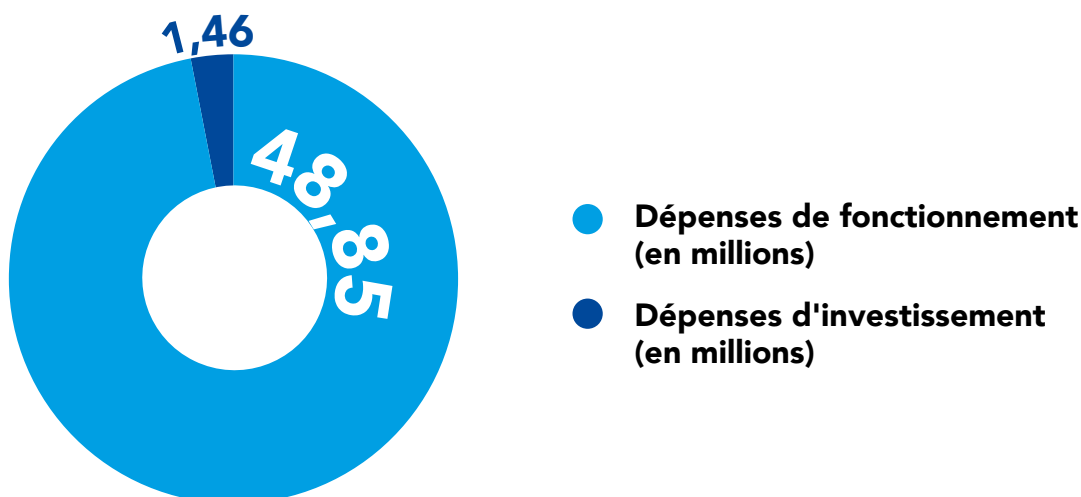


PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Dépenses réelles de fonctionnement

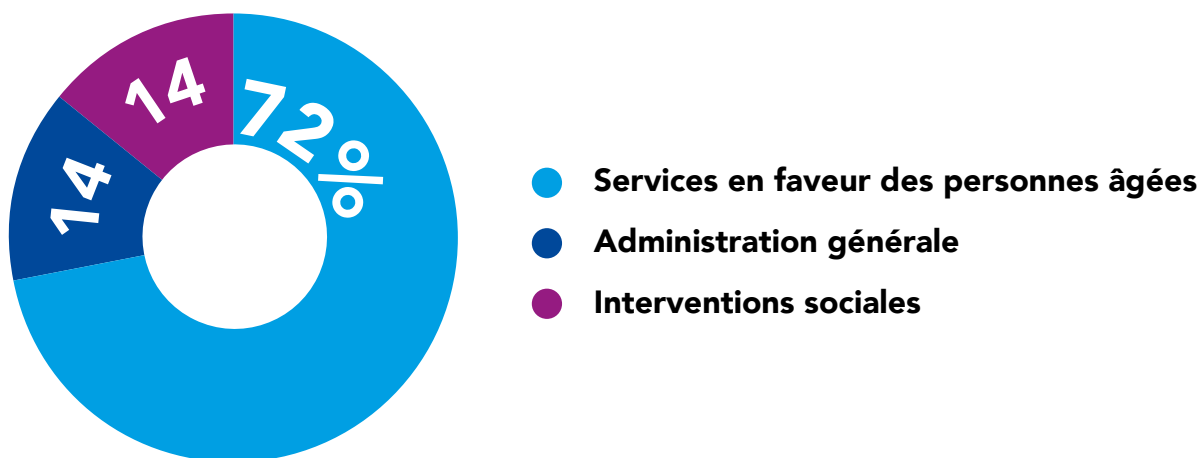


Dépenses réelles par section*

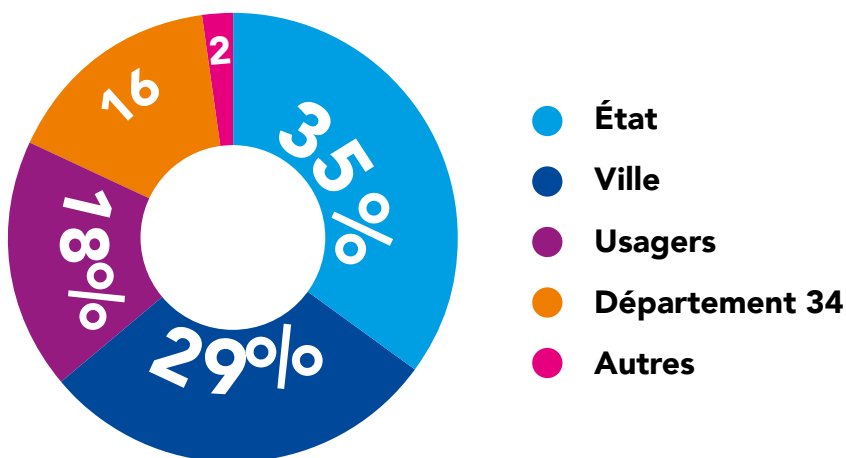


*Hors refacturation aux budgets annexes et subventions du budget principal aux budgets annexes.

Dépenses réelles de fonctionnement par fonction



Ressources par Financeur



CCAS DE MONTPELLIER
125, place Thermidor
CS 63998
34060 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 99 52 77 00

montpellier.fr/ccas

